ROBIN DES BOIS
ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT
15, RUE FERDINAND DUVAL
75004 PARIS
TÉL. 01.48.04.09.36

N° 30
AUTOMNE 1997
25 F

ROBIN DES BOIS

LA FLÈCHE

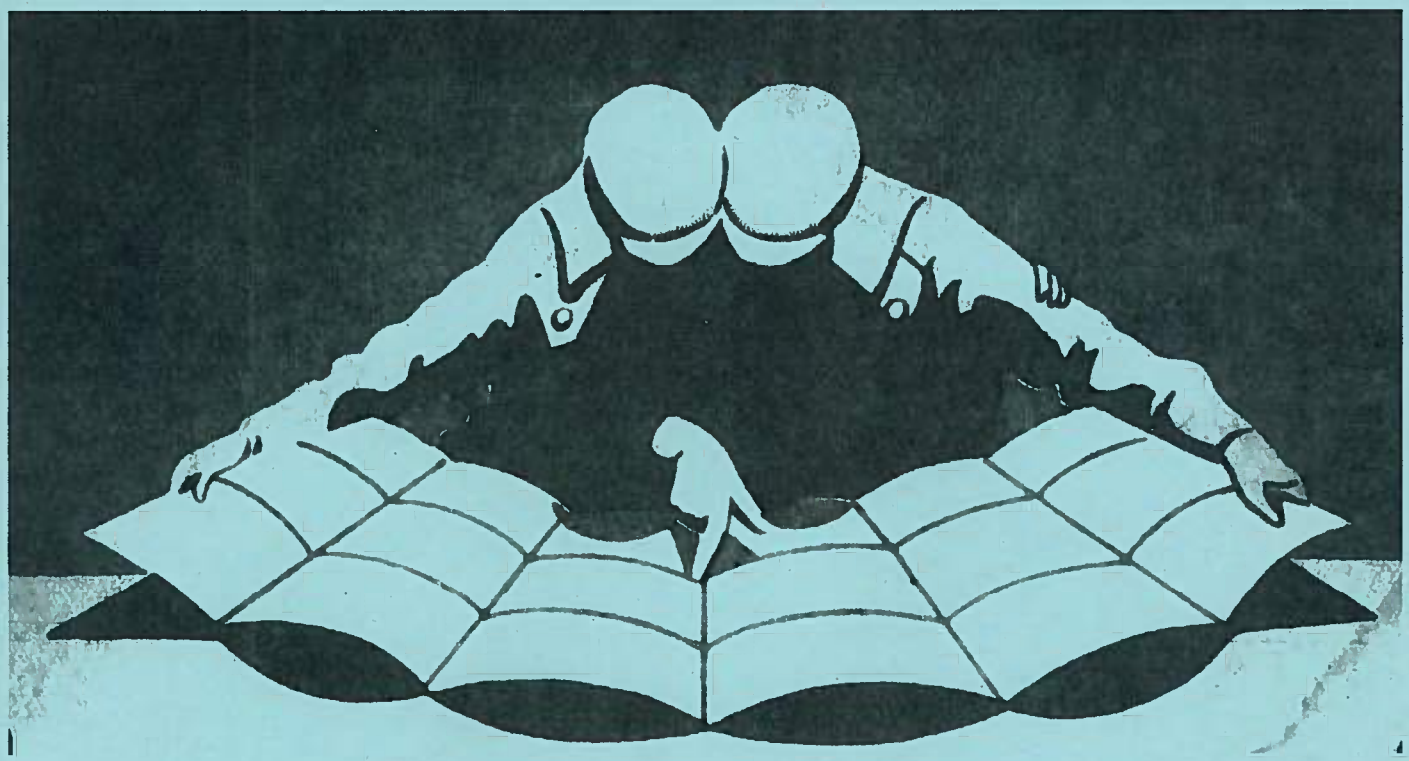

2 LES MAUVAIS COUPS À VENIR
4 LES CATAS DE L'ÉTÉ
5 HARARE HUMANUM EST
7 LETTRES AUX ÉLÉPHANTS
8 LE NAUFRAGE D'UNE DIVINITÉ
9 LE PIPE-LINE À TECK
10 LES AUTRES DÉCISIONS DE LA CITES
12 N°5 (SUITE 1)
13 LES MAILLES DE LA CITES
14 CAVIAR, CRIME ET POLLUTION
15 LES BALEINES DANS LE SILLAGE...
16 LA ROUTE DU NORD
17 LE GÉNÉPI À L'AMIANTE
19 AU BON RADIUM PARISIEN

LES MAUVAIS COUPS À VENIR

Le Port Autonome de Strasbourg a décidé la réfection de la voie ferrée desservant la zone industrielle de Marckolsheim. Bonne nouvelle: les 1300 traverses de chemin de fer remplacées ne seront pas en azobé mais en chêne. Mauvaise nouvelle: le mode d'élimination choisi pour les ex-traverses créosotées ignore les dangers de cet hydrocarbure. La créosote sert de traitement pesticide et fongicide par imprégnation des bois à chaud. De la famille des crésols, c'est un sous-produit de la distillation de la houille, cancérigène, toxique par inhalation et contact. Selon le responsable du dossier, les traverses déposées vont être vendues pour des aménagements d'espaces verts, laissées sur place, ou selon un usage ancien sur les chantiers ferroviaires, données aux agents du Port Autonome. On peut s'étonner de cette reconversion-miracle dans des espaces verts accueillant le public et les enfants. Mais la mise à disposition de ces traverses aux agents est aussi inquiétante. Aucun avertissement sur la créosote n'est prévu, en particulier en cas d'utilisation comme bois de chauffage. Incinérées dans une cheminée, un poêle, les traverses créosotées et débitées disperseront un cocktail d'arsenic, de phénol et d'hydrocarbures aromatiques dans le voisinage. Pour le responsable du dossier au Port Autonome, interrogé sur les risques encourus par les utilisateurs suite au manque d'information: "Ca, c'est leur problème..." •

A Paris les forêts tropicales meurent dans le prestige. TGB, bancs des Champs-Elysées, luxueuse station de métro Arts-et-Métiers, aident à promouvoir l'utilisation d'essences d'arbres rares ou menacées. Ce sont maintenant le Ministère de l'Équipement et l'Établissement public du Grand Louvre qui s'apprêtent à tailler à la hache dans la biodiversité. La rénovation de la passerelle Solférino enjambant la Seine entre le quai des Tuileries, au pied du Louvre, et le quai Anatole France est prévue fin 98. Dans sa nouvelle version, elle sera habillée de bois précieux. L'avis d'appel d'offres restreint mentionne la " fourniture et pose d'un platelage et d'un escalier en bois de type azobé, avec variante chêne, d'une surface d'environ 2.000 m2, de profilés de rive, mains-courantes de type teck ou doussié (environ 1000 m linéaires)". Si la "variante chêne" est à soutenir, le choix du teck et du doussié est à dénoncer. Le teck fait l'objet d'une contrebande effrénée et d'une surexploitation dans toute la péninsule indochinoise. Le doussié est un arbre à croissance lente disséminé en Afrique occidentale, dont l'exploitation est récente et massive. Le volume utilisé à la TGB en 1994 dépassait la production annuelle du Cameroun. Quant à l'azobé, il fait l'objet d'un commerce ancien en tant que bois d'oeuvre et son exploitation participe à une diminution dramatique du couvert forestier primaire en Côte-d'Ivoire. L'opposition à ce projet dans sa version tropicale, et les propositions d'utilisation d'essences de forêts régionales sont à adresser à:
M. le Ministre de l'Équipement, La Grande Arche, 92055 LA DÉFENSE Cedex et à
M. le Président de l'Établissement public du Grand Louvre, 151, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS •

La France se devait d'être présente dans le dernier grand gâchis du siècle. Le barrage des Trois-Gorges en Chine, plus grand barrage du monde, plus grand exode en temps de paix, plus grande menace écologique sur le cours du Yangtze, accumule les superlatifs au service de la dictature. Les travaux, les déplacements de populations et les arrestations d'opposants au projet ont commencé depuis 1993 (voir Flèche n° 27), mais de nombreuses entreprises françaises répondent aux appels d'offres internationaux lancés par la Corporation pour le Développement du Projet des Trois-Gorges. Début août l'attribution du marché de 5 milliards de dollars pour les 14 premiers turbo-alternateurs -sur un total de 26- a vu se bousculer le gotha électrique international. Le groupe franco-anglais GEC-Alsthom, fabricant les turbines des centrales nucléaires de Daya-Bay et Ling'Ao, était en concurrence avec Mitsubishi Corp., Westinghouse, ABB (allié à Siemens), Turboatom, tous par ailleurs impliqués dans l'industrie nucléaire. Les Chinois ont finalement scindé le lot en trois : GEC-Alsthom et ABB fabriqueront 8 turbo-alternateurs, Siemens allié à Voith 6 autres, 2 d'entre eux devant être construits par des entreprises locales bénéficiant de tous les transferts de technologie. A moins de 100 km du site du barrage se trouve le plus grand camp de travail de Chine: la "Ferme Shayang", où plus de 70.000 prisonniers sont utilisés comme main-d'oeuvre dans les cimenteries, l'extraction minière et l'agriculture. Ce camp est fortement soupçonné de fournir des matières premières pour le chantier. L'entreprise française Spie Batignolles, qui a été retenue pour "apporter son assistance au barrage des Trois-Gorges, dans le domaine logistique des transports, de la gestion du matériel et de la mise en place du béton", risque à cet égard d'avoir à gérer des stocks de matériaux issus des travaux forcés, comme la société Potain qui va livrer début 98 deux grues à tour. L'impact écologique sera désastreux: submersion des zones de cueillette de plantes médicinales rares et réputées dans tout le pays, en amont création d'un lac de retenue de 650 km, en aval modification radicale du débit en limon du fleuve, disparition d'innombrables zones humides, atteinte directe à plusieurs espèces menacées d'extinction (par ex. l'alligator du Yangtze, le dauphin du Yangtze, la grue blanche de Sibérie...), disparition programmée d'un poisson fabuleux, l'esturgeon du Yangtze, dont l'accès aux frayères sera bloqué par le mur de béton. •

Ce qu'il y a de pratique avec les espaces verts, c'est qu'on peut les installer sur des friches industrielles non dépolluées en se donnant une bonne conscience environnementale. L'exemple du square créé sur les terrains chargés en goudrons de l'ancienne usine à gaz de Vaugirard, dans le XVème arrondissement de Paris, où selon le maire,"...les arbres, les pelouses et les fleurs poussent avec bonheur...", est typique du procédé courant en France. Cette fois c'est à Esquerdes, dans le Pas-de-Calais, que le mauvais coup se reproduit. Une "zone de verdure" s'installe sur l'emprise d'une ancienne poudrerie nationale, sans qu'aucun diagnostic de pollution n'ait été effectué. La fabrication de poudre et d'explosifs fait appel à de nombreuses substances toxiques comme le mercure, et génère des déchets persistants. Installée en bordure de l'Aa, la poudrerie a contribué à l'état déplorable de cette rivière. Mais le sous-sol peut également receler son lot de résidus enfouis: les décharges internes des usines fermées sont des points noirs classiques. Dans le cas présent le terrain est seulement décapé sur 50 cm de profondeur et seuls 4000 m2 d'amiante ciment vont être pris en charge par une filière contrôlée. On peut s'étonner de cette légèreté auprès de:
M. le maire d'Esquerdes, Hôtel de Ville, 1048 rue Bernard Chochoy, 62380 ESQUERDES •

Le port militaire de Lorient s'apprête à effectuer un grand nettoyage avant restructuration : une campagne de dragage dans l'arsenal principal est annoncée pour la fin de l'année. Encore une fois l'armée s'estime dispensée de toute obligation et d'enquête publique à cause de l'absence d'un décret d'application spécifique la concernant dans la loi "relative à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et à la lutte contre la pollution marine accidentelle." Ce décret attendu depuis 1982 permettrait de fixer les modalités d'analyses et d'étude d'impact des substances, matériaux et déchets rejetés en mer par la Marine Nationale et d'information du public. Mais à l'évidence, pour les pouvoirs publics l'urgence est de patienter. Depuis plusieurs années les nombreuses correspondances à ce sujet entre Robin des Bois et les ministères de la Défense ou de l'Environnement nous l'ont démontré: de comités interministériels en groupe de travail "Géode" (Groupe d'Etude: Opérations de Dragage et Environnement), les décisions concrètes se noient dans la vase. En 1993 l'arsenal de Cherbourg a pu ainsi procéder au dragage de ses bassins pollués par des effluents chimiques et radioactifs, et les claper à 2 milles du Cap Lévi près des cantonnements de homards et des gisements de moules de Barfleur, sans rendre publiques ses analyses. Seul un blocage de la barge en mer par Robin des Bois a pu limiter les dégats: la campagne a été écourtée. Dans le cas du port militaire de Lorient, ce sont 26.000 m3 de déblais pollués par les peintures, solvants, vernis, acides, PCB et macro-déchets qui doivent être relargués à proximité de l'île de Groix. L'appel d'offres précise: "L'attention de l'entrepreneur est attirée sur la présence possible de matériaux divers, chaînes, câbles, corps morts, cordages, plus ou moins ensouillés ainsi que sur l'existence possible d'engins explosifs". L'absence d'enquête publique est ainsi justifiée par un responsable du dossier: "On ne peut pas la faire, elle ne serait pas validée puisqu'elle n'est pas prévue dans les textes"... Une réponse tortueuse qui démontre l'urgence d'un encadrement légal du statut des déchets militaires. •

Le Port Autonome de Rouen veut procéder à l'approfondissement de son chenal d'accès de 10 m à 10,30 m pour permettre aux bateaux plus gros de remonter la Seine jusqu'à Rouen. Plus d'un million de m3 de vases devraient être draguées et déposées à terre, dont 530.000 m3 dans 3 nouvelles "chambres de dépôt", à Bardouville, La Mailleraye et Jumièges, sur 32 ha du Parc Naturel Régional de Brotonne en bord de Seine. Ce milieu "particulièrement sensible à toute modification" d'après le dossier d'enquête publique, est reconnu d'un grand intérêt écologique, notamment parce qu'il est le refuge d'espèces végétales rares, comme la balsamine ne-me-touchez-pas et animales en voie de disparition en France, comme le râle d'eau. Le Port Autonome de Rouen, qui refuse depuis 1993 de communiquer les analyses des vases draguées en Seine à Robin des Bois via la Préfecture de Seine-Maritime, malgré les avis favorables de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, utilise des références limpides pour commenter les analyses des déblais: "les résultats observés montrent que les sédiments présentent des concentrations en métaux nettement inférieures aux boues de la station d'épuration de Rouen et à celle du compost d'ordures ménagères". Le Conseil d'État a en avril dernier annulé sur requête de l'Association de Sauvegarde de la Boucle de Roumare une modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Quevillon visant à créer une de ces "chambre de dépôt" pour les vases d'entretien de Rouen, reconnaissant notamment que "l'innocuité toxicologique [des boues de dragage] n'est pas garantie". Ces dépôts sont inadaptés au stockage de matériaux contaminés par les rejets industriels et les hydrocarbures: aucune protection du sol et des eaux sous-jacentes, retour en Seine des eaux excédentaires. L'approfondissement du chenal modifierait le régime hydraulique du fleuve et nécessiterait des volumes de dragages d'entretien encore plus importants. Aujourd'hui, les vases d'entretien sont immergées (4 million de m3 par an), "déposées dans le fleuve", ou mises dans des dépôts terrestres déjà ouverts. Les justifications économiques de cet approfondissement sont insuffisantes, voire hypothétiques, et l'absence de consultation entre Rouen et le Havre montre l'incohérence des politiques de développement de 2 Ports Autonomes voisins et stupidement ennemis. •

C'est ce qui s'appelle un transfert de technologie. A bord d'un thonier japonais, 3 patrons de pêches français de Provence - Côte d'Azur vont s'initier en Méditerranée à l'usage des palangres dérivantes, des lignes de 60 km de long armées de plusieurs milliers d'hameçons et dérivant au grès des courants, comme les filets. En contrepartie de cette aide technique et logistique, l'équipage du bateau japonais conservera à bord le produit des 60 jours de pêche. L'espèce cible est un thonidé qui remonte la nuit dans les eaux de surface. Les palangres dérivantes prennent beaucoup d'oiseaux et de tortues. Si l'expérience est concluante "la méthodologie sera transposée aux bateaux français". La campagne expérimentale a lieu du 1er septembre au 1er décembre. •

Pour améliorer l'alimentation en énergie électrique d'une station de ski, de 2 menuiseries et du camp militaire du Larzac, EDF veut créer un poste de transformation et une ligne de 25 km haute-tension implantée sur le couloir de navigation des vautours fauves en cours de réimplantation dans le parc National des Cévennes. On sait que les oiseaux et les lignes électriques ne font pas bon ménage et que les pilônes s'inscrivent mal dans les sites classés des Gorges de la Dourbie et du Parc Naturel Régional des Grands Causses.
Saisir le Parc National des Cévennes pour l'inciter à refuser le projet actuel.
PNC 25 bd du Plan d'Auvergne 30120 le Vigan. •

LES CATAS DE L'ÉTÉ

MARÉES NOIRES À PORT 2000

Le Port Autonome du Havre fait du chantage. Si la décision n'était pas prise dans les mois qui viennent de construire Port 2000, une prothèse portuaire réduisant de moitié l'estuaire amont de la Seine, le Havre serait condamné par Anvers, Rotterdam, Hambourg et d'autres ports du Nord et perdrait son statut de Porte Océane. Mais à 2 reprises cet été, le Port Autonome a montré son incapacité à gérer les risques majeurs.

Le jeudi 7 août, à minuit 20, un pétrolier chargé de 80.000 tonnes de brut en provenance de la mer du Nord rate malgré l'assistance de 3 remorqueurs son accostage dans le bassin n°6 de la Compagnie Industrielle Maritime (CIM). La soute à fuel destinée à la propulsion du tanker se déchire. La CIM est une bombe dormante. Construite après guerre sur le terre-plein limitant au sud le port du Havre, elle stocke dans une cinquantaine de cuves géantes une réserve stratégique d'hydrocarbures atteignant plus d'un millier de tonnes. La CIM est soumise à la directive Seveso qui oblige les installations les plus dangereuses d'Europe appartenant aux secteurs de la chimie, du pétrole et des gaz liquéfiés, à assurer l'information des populations exposées aux risques et les Pouvoirs Publics à limiter l'urbanisation dans les zones concernées par les risques. Mais la CIM, dont les actionnaires sont les principales compagnies pétrolières françaises et internationales, persiste dans la gestion feutrée, comme si de rien n'était, bien que le centre ville et la gare maritime soient à trois encablures (environ 600m) et que des incendies et des explosions à la CIM auraient des répercussions fatales sur l'ensemble de la vie maritime et de la vie urbaine. 4 jours après l'accident, alors que le pétrole souillait au nord, dans l'indifférence, les plages à galets populaires entre Le Havre et Sainte-Adresse, des nappes incontrôlées touchaient au sud les plages des riches, entre Trouville et Cabourg, et déclenchaient le tollé général de la Miaoût. 500 oiseaux sont mazoutés, mouettes rieuses, cormorans, goélands cendrés, guillemots, grèbes, macreuses, les pêcheurs d'Honfleur restent à quai pendant 3 jours. La principale drague de l'estuaire est accusée d'avoir pompé des nappes errantes emmenées hors du port par la marée descendante et d'avoir rejeté plus loin un mélange d'eau de mer/fuel, une technique havraise de fractionnement et de dispersion des polluants. C'est alors que le commandant du port a le mot de la fin dans le Havre Presse: "L'alerte a été donnée à 0h20. Le barrage n'a été déroulé que plusieurs heures après parce qu'en même temps d'autres gros bateaux quittaient le port. On n'y voyait pas plus loin que le bout de ses pieds, les conditions étaient très difficiles" . Le Port Autonome du Havre a donc fait entrer un tanker de 80.000 tonnes dans une zone à haut risque pour le port et pour la ville, dans le brouillard et sans mise en oeuvre d'un plan particulier de navigation, pour faire gagner quelques heures à un armateur pressé.

Plusieurs jours plus tard, un hangar de 400 mètres de long géré par le Port Autonome s'embrasait et recouvrait Le Havre d'une fumée âcre et sulfureuse aggravant les pics de pollution stagnant au dessus de la ville dans un smog d'ozone, de soufre et de monoxyde de carbone. Une partie du hangar était pleine "d'archives", louée par Eco-Arc, une filiale de la CIM récemment revendue au groupe Suez. Eco-Arc est un "conseil en gestion d'archives". Sans doute pas très élevée la location des hangars vétustes du quai de la Gironde, mais la faiblesse pour ne pas dire l'inexistence des moyens internes de lutte anti-incendie et la mitoyenneté de 5 tonnes d'ammoniac du circuit de réfrigération d'oranges importées d'Afrique du Sud rendaient la gestion d'Eco-Arc plus que précaire. Il y avait aussi dans le hangar ou sous ses auvents extérieurs des chariots élévateurs fonctionnant au gaz et des conteneurs. L'un d'entre eux, une citerne de matières dangereuses, miraculeusement épargnée par l'incendie, a été retiré à 21h, après que les pompiers se soient rendus maîtres du sinistre. Les secrets des archives sont aussi partis dans les eaux d'extinction directement rejetées dans le bassin de la Gironde. Il fera un jour prochain l'objet d'un dragage spécifique et les boues seront comme à l'habitude immergées.

Un accident à rapprocher de l'incendie estival d'un hangar portuaire de Dunkerque où étaient stockées 16.500 tonnes de papier à recycler, un stockage précaire dénoncé et redouté par la Flèche. (n°29). •

L'APOCALYPSE À BORDEAUX

"Un souffle incroyable, une boule de feu et plein de fumée". Contrairement à ce que certains riverains ont appréhendé, ce n'était pas la centrale nucléaire voisine qui sautait, c'était 29 des 45 silos du site de stockage céréalier de la SEMABLA dans le port de Blaye. Le blé est une matière dangereuse, l'orge aussi. Il suffit qu'une source - étincelle, court-circuit, surchauffe, poussières végétales, ou d'insecticides - mette le feu à quelques kg de poussières pour que des milliers de tonnes contenues dans une cellule explosent et abattent le silo tout entier. Dans ce cas particulier, 16 cellules ont tenu le choc. Après Bassens en 1980, Metz en 1982, Strasbourg en 1991 et un accident en Wallonie en 1993, la CEE n'a pas intégré les silos à grains parmi les sites soumis à la directive Seveso. C'est pourquoi le Plan d'Organisation Interne ne prévoit pas que les locaux administratifs soient désolidarisés des silos, c'est pourquoi l'industrialisation galope autour des silos et que les pêcheurs de crevettes peuvent tranquillement jeter leurs épuisettes au pied des tours infernales.

Les armateurs estiment que de tels risques ne sont pas généralisables aux bateaux céréaliers qui peuvent être cependant victimes de combustions spontanées localisées quand les grains sont humides (les marins évoquent des problèmes de "mouille"). Le plus gros danger à bord provient de la fumigation de produits insecticides. La lutte contre les charançons provoque des poches de gaz et il n'est pas rare que des marins ou des passagers clandestins meurent intoxiqués. •

ALLEZ L'OM.

Refusant obstinément de s'équiper en moyens modernes de traitement et de stockage des ordures ménagères (OM) et des déchets banals, la communauté marseillaise a vu s'envoler 3500 hectares de garrigue et de pinède entre le vendredi 25 juillet et le lundi 28. Une industrie en cours de démantèlement n'a pas trouvé moins cher pour se débarrasser des résidus combustibles et de poussières de charbon qu'une décharge de classe II.

Les dépôts d'ordures, décharges publiques ou sauvages constituent un facteur reconnu d'incendies presque autant dévastateur que les crimes des pyromanes et une cause non négligeable d'accidents de la route meurtriers, comme entre Bilbao et San Sébastien où des OM en feu ont provoqué la mort de 18 automobilistes en décembre 1991. Cet été, plus de 30 prises de feux ont été constatées en Corse, à partir des décharges. •

HARARE HUMANUM EST

L'avenir du monde se joue aussi dans les conventions internationales, c'est pourquoi depuis 1988, Robin des Bois est observateur de la Convention Internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite de Convention de Washington et plus connue sous le sigle CITES. C'est un outil d'évaluation et de préservation de la diversité biologique.
. L'annexe I regroupe les espèces considérées comme menacées d'extinction et n'autorise le commerce international que dans des circonstances exceptionnelles échappant aux transactions commerciales. Depuis janvier 1990, les éléphants d'Afrique y étaient inscrits, rejoignant les éléphants d'Asie.
. L'annexe II regroupe les espèces qui ne sont pas considérées comme menacées immédiatement par le commerce mais qui pourraient le devenir si ce commerce n'était pas assujetti à délivrance de permis d'exportation et d'importation visés par le Secrétariat de la CITES ou les administrations nationales chargées de mettre en oeuvre les décisions ou les résolutions. 136 pays sont inscrits à la Convention. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 ou par consensus.

A Harare, capitale du Zimbabwe, la 10ème conférence plénière avait très mal commencé et s'est très mal terminée. Le logo de la manifestation conçu par un cabinet de consultants internationaux aussi discret qu'efficace, s'insinuait dans le Herald, le grand quotidien du pays, à la télé gouvernementale Zim 1, sur les agendas imprimés en Malaisie et sur les tables des délégués, jour après jour, comme un subliminal message d'accusation.

A gauche, un éléphant mâle et solitaire consommant ces fameux 300 kg de végétaux par jour et usant de cette force immense mise en avant par des affiches " pédagogiques " du WWF, de l'Union Européenne et de l'Africa Resources Trust, une association représentant les intérêts économiques d'Afrique australe, installée à Londres. A gauche donc, l'éléphant qui de sa trompe attaque la frondaison d'un arbre. Au centre l'arbre séculaire, courageux, dispensant l'ombre microhumide, menacé par les entreprises de l'éléphant dont on se demande s'il ne va pas attaquer le houppier de l'arbre ou même, poussé par la soif, écorcher vif le baobab et se jeter sur sa chair et sa sève fraîches, à moins que péril ultime, le casseur pire que 10 tronçonneuses, ne pousse comme une allumette le patriarche de la savane. Le gros problème, c'est qu'à droite de l'icône, à l'abri de l'arbre, il y a une maison, une case, qui à coup sûr abrite l'homme, sa femme, ses enfants enfin toute cette humilité, ce courage, cette tendresse générées par une communauté humaine. Rien à voir avec les somptueuses résidences des fermiers blancs héritiers de l'apartheid qui règnent au Zimbabwe, en Namibie, au Botswana, en Afrique du Sud et au Mozambique. La case 2 fois plus petite que l'éléphant, sera écrasée, s'il décide de pousser le baobab en s'aidant de ses deux défenses d'ivoire qui pèsent bien 30 kg chacune.

Cette menace multipliée et déclinée à l'infini, se substituant au symbole officiel de la Cites, un éléphant graphique et neutre, porteur sur ivoire des lettres CITES, a convaincu que la prolifération des éléphants est responsable de la pauvreté de dizaines de milliers de pauvres bougres en fait roulés dans la farine, rejetés ou confinés à la périphérie du pays en attendant depuis 1980 qu'un gouvernement issu d'une guerre d'indépendance tienne les engagements de redistribution des terres fertiles.

Le Herald, journal gouvernemental créé par le pouvoir anglais en 1897 sert d'auxiliaire et d'agent influence au cartel de l'ivoire, de la corne de rhinocéros, de la viande de baleine et du m3 de bois tropical. Les titres, les éditoriaux, les courriers des lecteurs, les nouvelles régionales ou internationales, les communiqués de l'association nationale des chasseurs (Zimbabwe Hunters Association) et de l'organisation de protection de l'environnement (Environnement 2000), qui réclame 50 millions de dollars US à l'Organisation Mondiale du Commerce à titre de compensation pour l'interdiction du commerce international de l'ivoire, consolident la cohérence du discours officiel et de la propagande répandue dans les salles, les coulisses, les bars, les deux restaurants japonais et le centre de conférence de l'hôtel Sheraton, capitale de Harare, 3000 chambres. Reprises des arguments développés par le conseil en communication Ernst and Young dans le cadre du thème thons-dauphins dans le Pacifique Est, les "greens" sont accusés d'écofascisme à longueur de colonnes. Des photos montrent dans le parc national de Hwange une file de 4X4 bloquée par des arbres déracinés, alors que ce genre de véhicule tout terrain, en d'autres lieux et dans les mêmes, servent d'agents de braconnage et se jouent de ce genre d'embûches. Le 16 juin, le titre sur 6 colonnes "Cites or not Cites we will go it alone", fait comprendre aux délégations que même si l'éléphant restait en annexe I, le Zimbabwe ferait cavalier seul et provoquerait l'explosion de la Convention. Dans une conférence de presse du Zimbabwe Tourism Authority, fidèlement rapportée par le Herald, le directeur national du Tourisme invite les journalistes à accorder plus d'importance aux hommes qu'aux animaux. Le Herald déniche un sénateur américain, membre du parti républicain, se déclarant partisan du déclassement de l'éléphant.

Le Herald s'étale sous le titre "l'armée indienne recule devant les éléphants" sur les exploits d'éléphants maraudeurs qui attaquent avec des ruses de sioux les camps militaire indiens près de la frontière chinoise; les énergumènes -peut-être des agents d'une puissance étrangère- éteignent les fumigènes avec les réserves d'eau de leur trompe et pour rentrer dans l'enceinte, court-circuitent les clôtures électriques avec des arbres. Ensuite, ils éventrent les sacs de sucre, de farine, les tonneaux de rhum et s'en retournent ivres dans la forêt. Un porte parole de l'Armée indienne rappelle que l'éléphant a une mémoire de cheval et démolit à chaque nouvelle incursion le baraquement de ceux qui auraient tenté par des moyens aussi dérisoires que l'aspersion d'un seau d'eau chaude de s'opposer à la progression des ennemis et à la destruction de matériels. Au Bengale, 2 avions de combat régulièrement garés dans une base aérienne ont été détruits par des éléphants, en plein jour. Par ailleurs, des gangs d'éléphants rançonnent les automobilistes sur des routes de l'Assam et ne libèrent la chaussée qu'après avoir reçu des quantités non négligeables des bananes, au point que les autorités locales invitent par voie de presse les usagers à en faire de large provisions avant de tenter le passage. A titre de précaution, des marchés de bananes ont été ouverts aux entrées des principales routes touchées par le banditisme.

Balivernes que tout cela! Pas du tout. Dans le huis clos du Sheraton et des autres hôtels réquisitionnés pour les besoins de la conférence, le Herald, seul journal anglophone disponible, est distribué gratuitement tous les matins à 6 heures sous la porte des délégués, et diffuse à longueur de journée, jusqu'au relais du journal télévisé, des informations perfides qui déstabilisent les ONG, la délégation des États Unis et de l'Inde, partisans résolus du maintien de l'éléphant d'Afrique en annexe I.

Le 17 juin à 18h05, le débat sur les éléphants est clos. Il s'est terminé par un vote de maintien des éléphants en annexe I, à 3 voix près à bulletin secret, malgré un amendement de l'Afrique du Sud imposant une période de 18 mois avant la reprise effective du commerce.

En réponse à une demande d'éclaircissement des États-Unis, le président de séance, membre du Comité Permanent de la CITES, déclare que dès le lendemain matin, les propositions originales du Zimbabwe, de la Namibie et du Botswana seraient à leurs tours soumises au vote. Elles n'avaient en l'état aucune chance d'être adoptées.

Le Herald boucle à 20 h. Dans son édition du 18 juin, commentant la défaite, il laisse percer un rayon d'espoir, à savoir la constitution éclair d'un groupe de travail éléphants permettant de renouer le fil du dialogue et de réouvrir les débats.

A l'ouverture de séance, confirmant l'information matinale du Herald, le président annonçe que, malgré ce qu'il avait dit la veille, et comprenant parfaitement que ce changement d'orientation serait susceptible de provoquer quelques étonnements, voire mécontentements, il avait été décidé "après avoir consulté pendant la nuit de façon informelle les Parties intéressées et d'autres organes compétents", de créer immédiatement un groupe de travail coordonné par la Norvège, chargé dans les meilleurs délais, si possible l'après-midi même, de "présenter un document quel qu'il soit" à partir de la synthèse de tous les documents pertinents.

Le 19 juin, le chairman soumet au vote la proposition du groupe de travail express sur le déclassement des éléphants, souligne que pour des raisons d'emploi du temps et d'organisation -nous sommes à la veille de la clôture de la conférence- les débats n'étaient pas réouverts et qu'aucune discussion préalable au vote ne serait autorisée. Malgré les demandes de prise de parole de l'Union Européenne, d'Israël, du Royaume-Uni, du Nigeria, de la Guinée, du Ghana, du Kenya, du Tchad et la nervosité de nombreuses autres délégations dont l'Inde, le Secrétariat, après quelques minutes de conciliabule, décide de passer au vote immédiatement, un 2ème vote qui, à cause de l'abstention de l'Union Européenne, sera mortel pour les éléphants.

A l'aube de ce jour cruel, le Herald publie un éditorial assassin, semant la zizanie parmi les pays africains opposés à la reprise du commerce de l'ivoire, critiquant le sentimentalisme des écologistes du "First World" et la position de l'Australie invitée à s'occuper de ses kangourous. Pour enfoncer le clou, il a été jugé nécessaire de publier en pages intérieures un appel au secours providentiel d'un village du district de Matabo dont les stocks de melons étaient régulièrement pillés de nuit par des éléphants. Le 20 juin, le Herald, quotidien international du Zimbabwe, titre "L'Afrique australe gagne la guerre de l'ivoire". •

L'éléphant, tout un symbole, s'est effondré sous les coups de boutoir et de harpons manipulés parfois par des attaquants inattendus, comme Traffic (Trade Records Analysis of Flora and Fauna in Commerce). Ce programme commun du WWF et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sur la surveillance du commerce de la flore et de la faune, tisse sa toile d'araignée, comme si l'objectif était de devenir une vaste organisation de douanes privées. Traffic Afrique a même dans l'ex-Zaïre -on est en Juin 1997- noué avec le ténébreux président Kabila "des contacts encourageants quant à l'attitude du nouveau pouvoir vis à vis des rhinocéros". La directrice avait eu plus de chance à propos des rhinocéros que les enquêteurs de l'ONU à propos des réfugiés perdus dans les forets zaïroises.

Le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe vont pouvoir, 18 mois après l'entrée en vigueur des décisions de la conférence d'Harare (le 19 septembre 1997) exporter exclusivement vers le Japon 25,3 tonnes; 13,8 tonnes et 20 tonnes d'ivoire brut. Au delà de ces 18 mois de "gel", le commerce d'ivoire brut ne reprendra que si 9 conditions sont préalablement remplies, des conditions à la fois précises et floues, en ce sens qu'aucun moyen financier n'a été prévu pour les réaliser et que le seul arbitre désigné est le Secrétariat de la CITES, partisan de la reprise du commerce de l'ivoire. Les plus difficiles à remplir portent sur le renforcement du contrôle douanier à travers l'Afrique. Pour le moment, le rouleau compresseur ne s'arrête pas et le 10 octobre l'Union Européenne pourrait intégrer dans le droit communautaire le déclassement des éléphants de l'Afrique australe en annexe II, ce qui ouvrirait à nouveau la porte à la vente de l'ivoire dans les magasins et les marchés. En effet, le Zimbabwe a obtenu sans condition le droit d'exporter des sculptures en ivoire à des fins non commerciales. Pour les douanes de ce pays, 5 kg d'ivoire sculptés sont assimilables à des effets personnels.

Tant dans sa procédure que dans son orchestration, ses décisions et sa tendance à l'utilisation maximale des ressources végétales et animales menacées d'extinction, la Conférence d'Harare a été marquée par la contre-attaque des milieux d'affaires.

Des alliances nouvelles ont porté leurs premiers fruits. Dans le dos des éléphants, les complicités internationales ont ouvert l'agriculture de l'Afrique australe aux plantations de tabac financées par l'Union Européenne, à l'horticulture hollandaise, aux plantations malaises d'eucalyptus, les armées du Zimbabwe aux matériels français et japonais et les zones de pêches namibiennes à l'Espagne et à la Norvège. •

ROBIN DES BOIS

Abonnement à la Flèche : 100 F
Adhésion à ROBIN DES BOIS comprenant l'envoi de la Flèche, journal trimestriel de l'association, membre actif : 250 F
Membre bienfaiteur : + 250 F
ROBIN DES BOIS
15 rue Ferdinand Duval
75004 Paris

Règlement par chèque ou mandat à l'ordre de ROBIN DES BOIS

LETTRES AUX ÉLÉPHANTS

HISTOIRES DE COMMUNIQUÉS. Distribués dans les boîtes à lettre de chaque délégation par le personnel de la CITES ou mis à disposition sur les tables de presse officielles, toute déclaration, proposition ou tout commentaire des observateurs agréés doivent auparavant être soumis au Comité d'approbation de la CITES. Ce comité se réunit 1 fois par jour et peut repousser au lendemain l'examen du texte, s'il est très sollicité. Chaque traduction doit faire l'objet d'un examen du comité. Si un texte signé est distribué dans l'enceinte sans obtenir l'approbation de la CITES, son émetteur peut être immédiatement expulsé.

Harare, le 16 juin 1997 :
La paix pour les éléphants*, extraits.

ROBIN DES BOIS

La Convention de Washington, dite CITES, a pour vocation de réglementer le commerce international. Or, il y a entre les acheteurs éventuels d'ivoire et certains producteurs d'Afrique australe une incompatibilité majeure: les premiers sont réticents à en acheter dans l'état actuel du marché - y compris au Japon où 60 associations de protection de la nature ont signé un manifeste contre la réouverture du marché de l'ivoire - et les seconds veulent vendre de l'ivoire à tout prix.

Les propositions des trois pays d'Afrique australe sont inadmissibles en ce sens que les éléphants naturellement migrateurs et reconnus comme tels par la Convention de Bonn sur les espèces migratrices, doivent faire l'objet d'une concertation régionale et interrégionale. L'éléphant est un élément unificateur de tous les pays de l'aire de répartition.

Il est hélas aussi - que ce soit en Afrique occidentale, centrale, orientale ou australe - un élément unificateur pour les trafiquants d'ivoire. La réouverture même partielle ou différée du commerce international serait pour les trafiquants une formidable opportunité. Ils en profiteraient doublement dans ces temps où les transformations politiques et sociales en Afrique centrale désorganisent la gestion des parcs, favorisent les trafics illicites et rendent beaucoup plus difficiles les contrôles douaniers.

Enfin, si bien entendu il est du devoir de tous, y compris des écologistes en provenance des pays dits riches, de s'intéresser et de participer aux moyens de réduire les conflits entre les populations locales et la faune sauvage en Afrique, nous sommes amenés à constater que dans certains pays proposant le déclassement des éléphants, une gestion équitable des terres fertiles, une meilleure répartition entre les espaces consacrés à la faune sauvage et les espaces réservés aux exploitations minières, à l'agriculture intensive, à l'horticulture, aux travaux d'irrigation et aux barrages, contribueraient à la résolution des conflits de cohabitation. Il y a là un choix souverain de développement dont les conséquences négatives ne sauraient être partagées par les consommateurs du monde entier.

Pour toutes ces raisons et pour celles qui sont par ailleurs développées par le Species Survival Network, l'association Robin des Bois prie instamment tous les pays européens et d'Afrique francophone de ne pas oublier que l'Europe est un lieu de transit important du commerce licite ou illicite de l'ivoire, et de s'opposer avec intransigeance à toute modification du statut de l'éléphant d'Afrique. Il s'agit de se conformer à la position de l'Inde, qui tout en ayant à régler des problèmes sporadiques de cohabitation entre l'éléphant d'Asie et les populations locales, est à ce jour fermement opposée à toute tentative de réouverture du commerce international de l'ivoire. •

Harare, le 19 juin 1997 ;
Harare: hold-up sur l'ivoire**, extraits.

ROBIN DES BOIS

L'Union Européenne n'a pas pris en compte les inquiétudes des pays de l'aire de répartition, notamment en Afrique de l'ouest, en Afrique centrale et en Afrique de l'est et s'est dès l'ouverture de la Conférence positionnée en faveur du transfert de l'éléphant en Annexe II. Traitant l'éléphant et l'ivoire comme s'il s'agissait de filet de boeuf et de cornes de vaches, l'Union Européenne a fait un pas de plus vers le libéralisme triomphant et négligé au nom du cliché du "développement durable" le principe de précaution scientifique et les risques de contrebande.

* "La paix pour les éléphants" a été le seul document distribué en conférence à évoquer les déficiences de l'aménagement du territoire au Zimbabwe et les effets sur la faune des bouleversements sociaux et politiques en cours en Afrique. Seul le Ghana a repris ce dernier argument en séance plénière, dans un silence ... de mort, juste avant le premier vote favorable, grâce à 3 voix, au maintien des éléphants en annexe I.

** "Harare: hold-up sur l'ivoire" a été le dernier des communiqués de Robin des Bois à Harare. Il a été distribué aux délégués et organisations dans les couloirs et a été repris par la presse allemande.

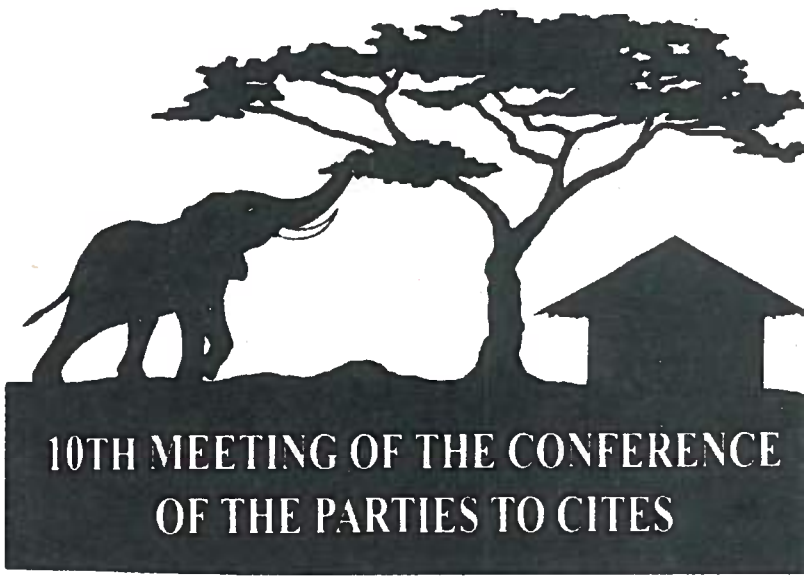

LE NAUFRAGE D'UNE DIVINITÉ

L'Inde est spécialement inquiète de la reprise du commerce international de l'ivoire. Dès 1996, le milieu des trafiquants d'ivoire s'y portait garant de la reprise du marché. Au début de cette année, une recrudescence prémonitoire du braconnage a été observée. Elle s'est confirmée cet été. Constatant qu'il n'existe pas de solution pratique pour distinguer de l'ivoire indien de l'ivoire africain, le gouvernement central s'était réjoui de l'entrée en vigueur, début 1990, de l'embargo international sur l'ivoire d'Afrique. Mais 7 ans après, la levée de cet embargo menace à nouveau les éléphants d'Asie, au moment où les braconniers offrent aux consommateurs et touristes de la région des sous-produits nouveaux comme la viande, et les poils des éléphants, gages de prospérité et de virilité. A l'issue du vote défavorable le porte-parole de la communauté européenne, ambassadeur des Pays-Bas en Afrique australe, est venu, en quelques mots navrés adresser ses condoléances à la délégation indienne. Les éléphants d'Afrique (Loxodonta africana) sont environ 400 000. Les éléphants d'Asie (Elephas maximus) sont dix fois moins nombreux, répartis dans 13 pays. Le Bhoutan, le Bangladesh, Sri-Lanka, la Thaïlande, la Chine, le Laos, Le Cambodge, le Viêt-nam, la Malaisie, le Népal, la Birmanie, l'Inde et l'Indonésie. La dernière estimation globale fait état de 35 à 50 000 individus sauvages et de 15 000 éléphants domestiques.

L'aire de distribution recouvre 400 000 km2 et plusieurs écosystèmes : les forêts primaires tropicales et subtropicales, les forêts caduques, les plaines inondables et les prairies. En Asie, seuls des mâles adultes sont porteurs de défenses. Ils sont la cible exclusive des braconniers et de filières nationales ou internationales très violentes. Veerappan, le plus connu des brigands d'éléphants est suspecté d'en avoir tué plus de 500. Après 10 ans de traque, il court toujours et se livre aussi au trafic de bois de santal. L'abattage sélectif par les braconniers des mâles adultes, puis sub-adultes porteurs de défenses pesant de 10 à 30 kg, et enfin de mâles immatures porteurs de défenses de 3 à 5 kilos déstructure le comportement social, sexuel et alimentaire des groupes d'éléphants ou des éléphants solitaires, et augmente les risques de conflits territoriaux avec des villages ou des migrations humaines incontrôlées, déclenchées par la construction des barrages hydroélectriques assortis de plans d'irrigation. Souvent, pas assez souvent disent les autochtones, les éléphants à problèmes sont capturés par les gardes-forestiers qui utilisent comme monture des éléphants domestiqués. Ils sont alors remis à des temples et la plupart d'entre eux présentent des blessures par balles, signes d'embuscades villageoises improvisées. L'avenir des éléphants d'Asie est hypothéqué par la perte progressive d'habitats potentiels et la fragmentation des territoires résiduels. Pour se maintenir à long terme, c'est-à-dire au dessus de 100 ans, les populations scindées doivent au minimum compter 1.000 à 1.300 individus, seuil minimal de résistance à la consanguinité, à la diminution des gènes transmis par les mâles adultes qui consolident la défense immunitaire de la collectivité face aux parasites et aux maladies. Or, en Asie, seules 10 populations dépassent le seuil critique des 1.000 individus. Dans l'état du Kerala, il y avait en 1970 1 éléphant mâle adulte pour 6 femelles, 27 ans plus tard le rapport est passé à 1 pour 100. Quand en 1986, l'Inde a interdit le commerce national d'ivoire brut d'origine asiatique, sauf pour les lots mis aux enchères par le gouvernement central, l'industrie de l'ivoire comptait 10.000 employés, spécialisés depuis le début du siècle dans la représentation des divinités et la fabrication d'une bimbeloterie profane, un marché créé par les colons anglais. L'ivoire va de pair avec le tweed. Mais il est vrai que, dès le 6ème siècle avant notre ère, des Indiens importaient de l'ivoire d'Éthiopie, une tradition consacrée 22 siècles plus tard par la Dutch East India Company qui convoyait en Inde l'ivoire produit par la première vague d'extermination des éléphants, déjà considérés comme nuisibles par les colons d'Afrique du Sud.

La filière ivoire indienne dont le savoir-faire est reconnu dans le monde entier, en particulier en France et en Italie, continue à importer de l'ivoire d'Afrique. Le marché indo-africain de l'ivoire est caractérisé par les fraudes et les fausses déclarations. A titre d'exemple entre 1970 et 1977, le Kenya déclare avoir exporté 21 tonnes d'ivoire vers l'Inde et simultanément l'Inde a importé 118 tonnes d'ivoire du Kenya. Le Ministère indien de l'Environnement et des Forêts dénonce un blanchiment de l'ivoire illégal indien en quantités d'autant plus importantes que l'Inde exporte des ivoires travaillés ou semi-travaillés, et que le Japon dominateur du marché, préfère l'ivoire d'Asie à l'ivoire d'Afrique pour la fabrication des sceaux (hanko).

Ces 2 dernières années, les observateurs relèvent l'apparition de filières de viande d'éléphant entre les Etats du Nord-Est de l'Inde et vers des pays voisins, comme la Birmanie. Elles alimentent en viande sauvage et salée les camps des divers groupes armés ou tribus qui dans cette sous-région transfrontalière s'opposent aux ordres religieux ou politiques établis. La valorisation totale des éléphants excite les appétits. En Avril 1997, dans des forêts impénétrables du Tamil Nadu, en écho à une tuerie de 200 éléphants au Congo, 20 éléphants mâles avaient déjà été abattus depuis le début de l'année, d'une seule balle, dans la tête de l'éléphant qui meurt à genou, tirée d'une plate-forme installée dans les arbres : la marque de fabrique de Veerappan revenu de son trafic de santal, ou d'un de ses disciples.

Dès mai 1996 Pramod Kumar, marchand d'ivoire de son état, avait vu juste: "A la Cites l'autre fois, ils ont essayé d'avoir le vote, mais ils l'auront la prochaine fois. Le marché de l'ivoire va réouvrir et tout le monde se frotte les mains". •

" A god in distress " est le titre d'un rapport sur les menaces du braconnage et du commerce de l'ivoire en Inde, rédigé par Vivek Menon, Raman Sukmay, Ashok Kumar sous les auspices de l'Asian Elephant Conservation Centre et de la Wildlife Protection Society of India, daté de juin 1997 et présenté par la délégation indienne lors d'une conférence de presse spécifique aux éléphants d'Asie dans le cadre de la conférence de la Cites, à Harare Zimbabwe, le mardi 17 juin. Il était prévu que le vendredi 13 juin se tienne une conférence unitaire animée par des délégations africaines et asiatiques favorables au maintien de tous les éléphants en annexe I. A la suite de pressions des organisateurs et du pays hôte, elle a été annulée et remplacée ex abrupto par une causerie d'un expert local racontant avec des grands gestes combien de pêcheurs ont été happés vifs par des crocodiles sur les rives du haut Zambèze. Toutes des sales bêtes...

LA FLÈCHE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JACKY BONNEMAINS
RÉDACTION, DOCUMENTATION, INVESTIGATIONS :
JACKY BONNEMAINS, CHARLOTTE NITHART, JEAN-PIERRE EDIN, LAURENT DELGAL, DAVID BRUNO.
MANCHETTE : MARIA ARNOLD ET ANNE GALLET
ILLUSTRATIONS :
KONGELIG NORSK AUTOMOBILKLUB, BRUNO CONGAR, CARTE IGN 3537, L'ILLUSTRATION, INSROP "THE POTENTIAL OF THE NORTHERN SEA ROUTE WITH A NUCLEAR ICEBREAKING CONTAINER SHIP".
MAQUETTE ET IMPRESSION : IMPRIMERIE OUDEVILLE
34 RUE LE BRUN 75013 PARIS
TIRAGE 3500 EXEMPLAIRES - IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

LE PIPE-LINE À TECK

Son insensibilité aux variations hygrométriques et de température a incité tous les chantiers navals du monde à utiliser le teck. Le pontage tant sur les paquebots, les navires de guerre et les navires de plaisance a constitué une application généralisée des Tectona grandis. Il a fallu 350 m3 de teck pour ponter le paquebot Normandie. Les clous, vis, boulons, rivets incrustés dans le teck résistent à la corrosion marine et les assureurs des Lloyd's de Londres ne couvraient certaines catégories de navires que s'ils étaient pontés en teck, eu égard à sa forte capacité d'imprégnation ignifuge lorsqu'il est abattu, flotté et travaillé selon les méthodes traditionnelles.

Aujourd'hui, les hardis capitaines de résidences secondaires et de terrasses de café, les maîtres d'équipages de tondeuses à gazon et de tuyaux d'arrosage veulent conférer à leur mobilier de jardin et de trottoir l'imputrescibilité du teck et ils y sont encouragés par les chaînes de grande distribution. Ces nefs du toc vendent du teck en tranches et à prix d'appel. Le flot de teck vient de Birmanie qui subit un des taux annuels de déforestation les plus élevés du monde. Elle abrite 80 à 90 % de la ressource mondiale de teck. Les gouvernements militaires en place depuis 1962 ont abandonné le "Burma Selection System", la technique traditionnelle d'exploitation du teck mise au point par le peuple Karen. Cependant, les exploitants continuent à pratiquer un abattage sélectif des seuls tecks adultes et à utiliser comme moyen de débardage des éléphants domestiques, bien moins destructeurs que les engins mécaniques, une gestion encore raisonnable qui n'inflige pas des perturbations irrémédiables à la forêt, aux tigres, aux rhinocéros et aux calaos. Mais en 1988, l'effondrement de l'économie birmane conduit le pouvoir militaire à rechercher des coopérations régionales. La Thaïlande voisine saute sur l'occasion. Des inondations et glissements de terrains consécutifs à la coupe à blanc des forêts de teck recouvrent de boue et de grumes plusieurs villages. Le choc politique et écologique est tel que la Thaïlande, réputée être l'hypermarché des matières premières animales et végétales du Sud-Est asiatique et même de l'Amazonie, annonçe la suspension des opérations commerciales de coupe de bois a dater de janvier 1989. Le général en chef des armées du royaume de Thaïlande négocie pendant 3 mois les droits pour 18 compagnies forestières de son pays à exploiter des forêts ... en Birmanie dans le cadre de concessions de 2 à 3 ans, ce qui invite les bénéficiaires à raser le maximum d'arbres en un minimum de temps. La Birmanie exporte ainsi, selon des évaluations réalistes, 1 million de m3 de bois de teck par an et les opérateurs thaïlandais ont établi au sud de la Birmanie, sur le territoire des peuples Mhong et Karen un réseau routier aujourd'hui entretenu par l'armée birmane. Il sert à l'évacuation et à l'exportation des grumes de teck mais aussi à contrôler des " minorités " ethniques comprenant 3 millions d'individus. Il contribue à faciliter les travaux préliminaires et la pose du gazoduc entre le gisement offshore de l'Océan Indien dans la zone économique exclusive birmane et l'ouest de Bangkok. Au nord de la Birmanie, à l'abri des regards des touristes, une autre route du teck s'est ouverte avec la Chine, dans l'état du Kachin en rébellion avec les autorités sudistes de Rangoon. Les militaires birmans ont, en 1989, noué des relations assidues avec la Chine. Les échanges commerciaux s'accélèrent. Dans un sens, les grumes de teck prennent la route du Yunnan et dans l'autre, des biens de consommation et des armes prennent la route de Rangoon. Trois patrouilleurs chinois viennent d'être livrés à la Birmanie et contribuent à la sécurité des chantiers de prospections gazières offshore et des eaux territoriales. Un troc de bois contre des armes qui facilite par le biais des instructeurs navals et des équipements radars, la présence chinoise dans l'océan Indien et sans doute l'avancée d'un gazoduc Birmanie-Chine. Une fois encore, il est constaté que l'exploitation forestière ouvre la voie à d'autres bouleversements que la perte sèche des forêts primaires. Au rythme actuel, tous les peuplements birmans de teck auront disparu vers l'an 2000 et en période de mousson les inondations et glissements de terrain feront en Birmanie des morts et des sans-abri comme en Thaïlande et dans les pays voisins.

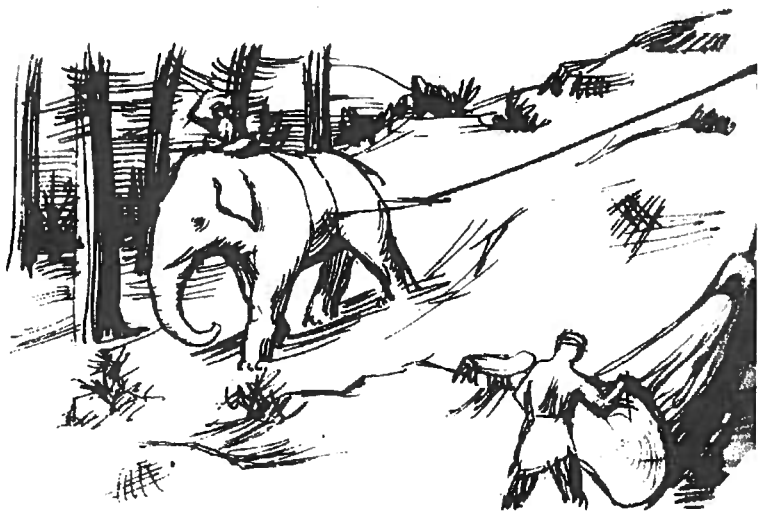

Aujourd'hui déferle en Europe la manie du teck. La grande distribution à l'image de Castorama et d'Habitat fait la promo-teck d'obélisques attendant avec impatience vos plantes grimpantes, de bacs à fleurs qui cultivent le sens de l'élégance, des indispensables fauteuils transat "tout droit venus des Colonies" . Selon les publi-reportages faits en collaboration avec le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) ce teck viendrait exclusivement d'Indonésie et de plantations créées par les hollandais. Il proviendrait, sous les auspices d'un fantomatique " Club teck ", d'une " gestion durable " à l'indonésienne, label attribué à toute la production forestière nationale grâce à la mise en oeuvre du "Tebang Dilih Tanamary Indonésia", l'Indonesian Selective Cutting and Replanting System. Il permet à des subalternes du président et à des " tycoons ", magnats du business, de pratiquer le développement durable de leur puissance financière et de se diversifier dans l'industrie textile, électronique, chimique et touristique. Ce n'est pas la route du teck, c'est l'autoroute avec ses bretelles en provenance du Laos, du Viêt-nam, du Cambodge, ses échangeurs, ses péages, ses mélangeurs et ses trafics, ses blanchiments et ses mauvaises conditions d'exploitation de l'arbre et de fabrication des meubles qui nuisent gravement au prestige et à la durabilité du bois de teck. •

LES AUTRES DÉCISIONS

FLORE

Ginseng - *Panax quinquefolius* - Aire de répartition: Asie. Objet du commerce: rhizome utilisé en pharmacopée. Annotation à l'inscription en annexe II, à la demande du Comité pour les Plantes, pour faciliter la reconnaissance des racines et des morceaux de racines - adoptée

Camélia de Chine et du Viêt-nam - *Camellia chryrysantha -C petelotii.* Aire de répartition: Chine et Viêt-nam. Objet du commerce: fleurs coupées, plants, feuilles pour fabriquer une boisson diététique. Proposition de la Chine de radiation de l'annexe II - adoptée

Rosier monticole - *Lewisia tweedyi* - Aire de répartition: États-Unis et Canada. Objet du commerce: graines et plants. Proposition des États-Unis de radiation de l'annexe II - adoptée

Marsh rose - *Orothamnus zeyheri* - Aire de répartition: Afrique du Sud. Objet du commerce: graines, plants, fleurs coupées. Proposition de l'Afrique du sud de transfert de l'annexe I à l'annexe II - adoptée

Swartland sugarbush - *Protea odorata* - Aire de répartition: Afrique du Sud. Objet du commerce: plants. Proposition de l'Afrique du Sud de transfert de l'annexe I à l'annexe II - adoptée

Sceau d'or - *Hydrastis canadensis* - Aire de répartition: États-Unis et Canada. Objet du commerce: rhizome utilisé en pharmacopée. Proposition des États-Unis d'inscription en annexe II - adoptée

Katki - *Picrorhiza kurrooa* - Aire de répartition: Inde, Pakistan, Népal, Tibet, Bhoutan et Chine (Himalaya). Objet du commerce: rhizome utilisé en pharmacopée. Proposition de l'Inde d'inscription en annexe II - adoptée

Nard indien - *Nardostachys grandiflora* - Aire de répartition: Bhoutan, Népal, Chine, Inde et Tibet (Himalaya). Objet du commerce: rhizome utilisé en pharmacopée et parfois en parfumerie. Proposition de l'Inde d'inscription en annexe II - adoptée

REPTILES

Crotale des Bois (serpent à sonnette)- *Crotalus horridus* - Aire de répartition: États-Unis (disparu au Canada). Objet du commerce: spécimens vivants, cuirs, trophées. Proposition des États-Unis d'inscription en annexe II - retirée

Caïman à museau élargi - *Caïman latirostris* - Aire de répartition: Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Uruguay. Objet du commerce: peaux. Proposition de l'Argentine de déclassement de l'annexe I à l'annexe II - adoptée

Crocodile du Nil - *Crocodylus niloticus* - Aire de répartition: Afrique. Objet du commerce: peaux. Proposition de la République Malgache et de l'Ouganda de maintenir leurs populations en annexe II - adoptée. Demande de la Tanzanie de quota d'exportation de 1.000 peaux et 100 trophées de chasse pour 1998 - 2000 - adoptée.

Tortue alligator - *Macroclemys temminckii* - Aire de répartition: États-Unis. Objet du commerce: spécimens vivants, écailles, crânes. Proposition des États-Unis d'inscription en annexe II - retirée

Tortue peinte de Bornéo - *Callagur borneoensis* - Aire de répartition: Asie du Sud-est. Objet du commerce: spécimens vivants, oeufs, viande. Proposition de l'Allemagne et du Sultanat de Brunei d'inscription en annexe II - adoptée

Tortue à dessins géographiques - *Graptemys spp.* - Aire de répartition: États-Unis et Canada. Objet du commerce: spécimens vivants pour zoos ou particuliers, viande. Proposition des États-Unis d'inscription en annexe II - rejetée

Varan du Bengale - *Varanus bengalensis* - Aire de répartition: Bangladesh, Birmanie, Inde du Nord, Pakistan. Objet du commerce: peaux. Proposition du Bangladesh de transfert de l'annexe I à l'annexe II avec des quotas d'exportation de 150.000 peaux en 1997 et de 225.000 en 1998-1999 - rejetée

Varan jaune - *Varanus flavescens* - Aire de répartition: Bangladesh, Birmanie, Inde du Nord, Pakistan. Objet du commerce: peaux. Proposition de transfert de l'annexe I à l'annexe II avec quota d'exportation de 100.000 peaux en 1997-1999 - rejetée

AMPHIBIENS

Grenouille Mantella - *Mantella bernhardi, Mantella cowani, Mantella haraldmeiri, Mantella viridis* - Aire de répartition: Madagascar. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition des Pays-Bas d'inscription en annexe II - retirée

MAMMIFÈRES

Rhinocéros blanc du sud - *Ceratotherium simum simum* - Aire de répartition: autrefois tout le sud de l'Afrique, aujourd'hui presqu'exclusivement en Afrique du Sud (7095 rhinocéros sauvages y vivent sur une population totale de 7563 spécimens). Objet du commerce: spécimens vivants pour zoos et safaris; trophées, cornes pour la pharmacopée asiatique et l'artisanat. Le rhinocéros blanc a été transféré de l'annexe I à l'annexe II à la précédente Cites avec une annotation permettant le commerce des animaux vivants et des trophées de chasse. Cette année, l'Afrique du Sud proposait d'amender cette annotation pour permettre le commerce des cornes et autres produits - rejetée de justesse par vote à bulletin secret.

Ours brun - *Ursus arctos* - Aire de répartition: les populations du Bhoutan, de Chine, du Mexique et de Mongolie sont déjà en annexe I. Il y aurait 180.000 ours bruns à travers l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord. Objet du commerce: vésicules biliaires utilisées en pharmacopée chinoise. Proposition de la Bulgarie, la Jordanie et la Finlande de transfert de l'annexe II à l'annexe I de toutes les populations qui n'y sont pas encore inscrites - rejetée

Jaguar - *Panthera onca* - Aire de répartition: du Mexique central au sud du Brésil et au nord de l'Argentine. Objet du commerce: trophées, peaux. Demande du Venezuela de quotas annuels d'exportation des trophées de chasse (50 à partir de l'an 2000) - retirée

Souris oppossum des montagnes - *Burramys parvus* - Aire de répartition: Australie. Objet du commerce: zoos. Proposition de l'Australie de radiation de l'annexe II - adoptée

Kangourou arboricole de Bennett et de Lumholtz - *Dendrolagus bennettianus et Dendrolagus lumholtzi* - Aire de répartition: Australie. Objet du commerce: zoos. Proposition de l'Australie de radiation de l'Annexe II - adoptée

Tatou des Andes - *Chaetophractus nationi* - Aire de répartition: Bolivie, et populations marginales en Argentine, au Pérou et au Chili. Objet du commerce: pharmacopée, carapaces pour décoration, amulettes, instruments de musique. Proposition de la Bolivie d'inscription en annexe I - renvoyée à un groupe de travail.

Pécari à collier - *Tayassu tajacu* - Aire de répartition: des États-Unis à l'Argentine. Objet du commerce: trophées, peaux. Proposition du Mexique de radiation de l'annexe II - adoptée

Vigogne - *Vicugna vicugna* - Aire de répartition: les hautes Andes, du Pérou jusqu'en Argentine et au Chili. Objet du commerce: laine. Proposition de l'Argentine et de la Bolivie de transfert de leurs populations de l'annexe I à l'annexe II avec une annotation permettant seulement le commerce international de laine tondue sur les vigognes vivantes et de tissus et artisanat marqué - accepté. Proposition du Pérou d'amendement permettant aux membres de la Convention sur les Vigognes de faire le commerce d'artisanat de luxe et d'articles tricotés à partir de laine tondue sur des vigognes vivantes faisant partie des populations inscrites en annexe I - adoptée

Cerf du père David - *Elaphurus davidianus* - Aire de répartition: Chine. Objet du commerce: trophées, zoos, et bois, corne rapée, os, tendons en pharmacopée. Proposition de l'Argentine et de la Chine d'inscription à l'Annexe II - retirée

Bison des Bois - *Bison bison athabascae* - Aire de répartition: Canada. Objet du commerce: trophées, zoos, animaux capturés pour l'élevage. Proposition du Canada de transfert de l'annexe I à l'annexe II - adoptée

Banteng - *Bos javanicus* - Aire de répartition: de la Birmanie jusqu'en Indonésie. Disparu en Inde, au Bangladesh et à l'ouest de la Malaisie. Objet du commerce: cornes, crânes, trophées. Proposition de la Thaïlande d'inscription en annexe I - retirée

Buffle d'eau (d'Asie) - *Bubalus bubalis* - Aire de répartition: du Népal et de l'Inde jusqu'au Bhoutan et la Thaïlande. Objet du commerce: cornes, trophées. Proposition de la Thaïlande de transfert de la population de l'annexe III à l'annexe I - retirée.

Karatau Argali - *Ovis ammon nigrimontana* - Aire de répartition: Kazakhstan de l'Ouest. Objet du commerce: trophées, cornes, fourrure. Proposition de l'Allemagne de transfert de l'annexe II à l'annexe I - adoptée

OISEAUX

Rossignol du Japon - *Leiothrix lutea* - Aire de répartition: Bhoutan, Chine, Népal, Birmanie, nord du Viêt-nam. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de la Chine et des Pays-Bas d'inscription en annexe II - adoptée

Perruche d'Ouvéa - *Eunymphicus cornutus uvaeensis* - Aire de répartition: Nouvelle Calédonie. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne de transfert de l'annexe II à l'annexe I - retirée

Hémipode à ventre noir - *Tumix melanogaster* - Aire de répartition: Australie. Objet du commerce: spécimens vivants, viande. Proposition de l'Australie de radiation de l'annexe II - adoptée

Hémipode à collier - *Pedionomus torquatus* - Aire de répartition: Australie. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Australie de radiation de l'annexe II - adoptée

Râle de Weka de l'est - *Gallirallus australis hectori* - Aire de répartition: îles Chatham (Nouvelle Zélande). Objet du commerce: trophées, spécimens vivants. Proposition de la Nouvelle Zélande de radiation de l'annexe II - adoptée

Hocco à pierre - *Pauxi pauxi* - Aire de répartition: Venezuela et Colombie. Objet du commerce: spécimens vivants, cornes, plumes d'ornements. Proposition des Pays-Bas d'inscription en annexe II - retirée

Hocco unicorne - *Pauxi unicornis* - Aire de répartition: Bolivie et Pérou. Objet du commerce: spécimens vivants, cornes, têtes, plumes d'ornement. Proposition des Pays-Bas de transfert de l'annexe III à l'annexe II - retirée

Amazone agile - *Amazona agilis* - Aire de répartition: Jamaïque. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne de transfert de l'annexe II à l'annexe I - retirée

Amazone à joues vertes - *Amazona viridigenalis* - Aire de répartition: nord-est du Méxique. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne, du Mexique et des États-Unis de transfert de l'annexe II à l'annexe I - adoptée

Cacatoès à huppe jaune - *Cacatua sulphurea* - Aire de répartition: Indonésie. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne de transfert de l'annexe II à l'annexe I - retirée

Lori de Kuhl - *Vini kuhlii* - Aire de répartition: 4 petites îles du Pacifique Sud. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne de transfert de l'annexe II à l'annexe I - rejetée

Lori nonette - *Vini peruviana* - Aire de répartition: un petit nombre d'îles polynésiennes. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne de transfert de l'annexe II à l'annexe I - rejetée

Lori des Marquises - *Vini ultramarina* - Aire de répartition: 2 des îles Marquises. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne de transfert de l'annexe II à l'annexe I - rejetée

Calao de Walden - *Aceros waldeni* - Aire de répartition: les montagnes d'une des îles des Philippines (4 spécimens aperçus en 1991, la première observation depuis 80 ans). Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne de transfert de l'annexe II à l'annexe I - retirée

Balbul de Ceylan - *Pycnonotus zeylanicus* - Aire de répartition: Asie du Sud-est (probablement éteint à Java). Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition des Pays-Bas et des États-Unis d'inscription en annexe II - adoptée

Mésia - *Leiothrix argentauris* - Aire de répartition: de la Chine à l'Indonésie. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de la Chine et des Pays-Bas d'inscription en annexe I - adoptée

Omei Shan Liocichla - *Liocichla omeiensis* - Aire de répartition: montagnes de Chine. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de la Chine et des Pays-Bas d'inscription en annexe II - adoptée

Tangara septicolore - *Tangara fastuosa* - Aire de répartition: Nord-Est du Brésil. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de l'Allemagne et des Pays-Bas d'inscription en annexe II - adoptée

Avadavat vert - *Amandava formosa* - Aire de répartition: Inde centrale et petite colonie du Pakistan. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition des Pays-Bas d'inscription en annexe II - adoptée

Passereau de Java - *Padda oryzivora* - Aire de répartition: Java, Bali, Kangean. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition des Pays-Bas d'inscription en annexe II - adoptée

Mainate religieux (d'Inde) - *Gracula religiosa* - Aire de répartition: Asie du sud. Objet du commerce: spécimens vivants. Proposition de la Chine, des Pays-Bas et des Philippines d'inscription en annexe II - adoptée

MOLLUSQUES

Moules nacrées - *Fusconaia subrotunda, Lampsilis brevicula, Lexingtonia dolabelloides* - Aire de répartition: États-Unis. Objet du commerce: "semences" pour l'industrie perlière. Proposition des États-Unis de radiation de l'annexe II - adoptée

Escargot Kauri - *Paryphanta spp.* Aire de répartition: Nouvelle - Zélande. Objet du commerce: coquilles et spécimens vivants. Proposition de la Nouvelle-Zélande de radiation de l'annexe II - adoptée

N°5 (suite 1)

CHANEL

L'affaire Chanel a été lancée par La Flèche de l'été 1997. Reprise par le Journal le Monde, elle a fait le tour du monde. Des dizaines de journalistes ont questionné la rue Cambon sur l'utilisation de l'essence de Pau Rosa dans le n°5. Aucun d'entre eux n'a reçu de réponse. Robin des Bois a envoyé à Chanel des courriers supplémentaires qui, eux non plus, n'ont pas été à ce jour suivis de réponse. Cependant un article paru dans Libération en date du 18 février 1995 apporte des éléments intéressants. M. Jacques Polge, grand maître des parfums et "nez" principal de Chanel y déclare: "Même si l'industrie du parfum connaît de profonds bouleversements essentiellement dus à l'emploi des produits de synthèse, véritables reconstituants de la nature, rien n'est capable de remplacer les matières premières animales ou végétales naturelles, tout simplement parce qu'elle sont vivantes. Et rien ne peut arrêter la contrebande et la fraude, et l'envolée des prix".

Du Brésil, Robin des Bois a reçu un message de l'Institut botanique Imaflora qui a organisé fin août une réunion des quelques distillateurs amazoniens d'huile de Pau Rosa. Imaflora souligne que la production est entre les mains de quelques artisans et qu'il est relativement facile d'organiser "la traçabilité" de l'huile essentielle. Plutôt que le recours à des substituts synthétiques, l'Institut aimerait que Chanel et les autres utilisateurs financent l'organisation d'un plan de gestion durable des arbres, Pau Rosa, dans la fôret vierge. Selon d'autres informations en provenance du Brésil, Chanel a constitué un stock d'huile depuis les 10 dernière années qui aurait fortement aggravé le dépérissement de l'espèce et les essais de sylviculture financés en partie par l'agence anglaise de développement internationale (United Kingdom's Overseas Development Administration) ne seraient pas validés avant plusieurs décennies. L'industrie du parfum s'inquiète de la baisse de la qualité et du manque d'homogénéité de l'arôme mis de nos jours sur le marché, signe d'une dégénérescence de la matière première. Les producteurs commencent à distiller des feuilles, ce qui n'a rien à voir avec l'âme de l'arôme qui se cache dans les troncs des arbres adultes, de plus en plus rares.

De la famille des Lauracées, le Pau Rosa (*Aniba Duckei* ou *Rosaedora*) etant exploité depuis 1875 en Guyane pour son huile, dès lors utilisée par l'industrie du parfum regroupée à Grasse dans les Alpes Maritimes. Le bois était aussi utilisé pour les fonds de tiroir en ébénisterie dans le but de parfumer le linge. 43 distilleries étaient installées en Guyane en 1930. Le dernière a fermée en 1970. Après une exploitation forcenée, le Pau Rosa est en voie de disparition, sauf dans des stations inaccessibles du massif amazonien. Selon le World Conservation Monitoring Center (WCMC), l'inscription du Pau Rosa à l'annexe II de la CITES s'impose. Comme celle du mahogany, un autre arbre de la forêt amazonienne menacé par son utilisation en ébénisterie aux États-Unis et en Angleterre. Selon l'industrie forestière brésilienne elle même, les derniers mahogany, acajous à grandes feuilles, disparaîtront en 2032, au rythme actuel de l'exploitation. D'autres espèces du genre Swietenia ont pratiquement disparu du commerce international. Au Brésil, le mahogany est illégalement exploité dans les aires protégées. Il fait aussi l'objet d'une contrebande vers les pays voisins. Malgré l'attitude bienveillante du Brésil, principal pays de l'aire de répartition, la proposition d'inscription à l'annexe II a été refusée à Harare. Sans attendre l'inscription du Pau Rosa aux annexes de la CITES, Robin des Bois va poursuivre sa campagne contre l'utilisation de l'essence de Pau Rosa, dans le n°5 de Chanel, une campagne qui planera au dessus de Grasse où l'industrie du parfum pollue la Mourachonne et délivre des effluves toxiques dignes de Seveso ou de Gonfreville l'Orcher, près du Havre.

LES MAILLES DE LA CITES

En bon marin, tous ceux qui ont des intérêts capitaux dans la pêche et le traitement des poissons - le Japon, la Norvège, l'Union Européenne, et l'Association internationale des fabricants de farine de poissons qui capture 30% des prises mondiales - ont senti le vent venir et se sont opposés à la création d'un groupe de travail temporaire sur la gestion des poissons. Avant toute discussion, le Japon a essayé de déposer une motion de clôture. Les thons, les requins, les espadons, les poissons d'estuaires et de grands fonds sont passés à travers les mailles lâches de la Cites. L'alliance des pays puissants et de petits états insulaires fait voler en éclats le mythe du conflit Nord-Sud. Avant, les pays de l'hémisphère Sud voulaient préserver leurs ressources halieutiques des attaques des requins du Nord, maintenant ils veulent piller leurs ressources avec l'aide des requins du Nord.

Le Comité pour les Animaux de la Cites a été chargé en 1995 d'examiner les données existantes sur la situation biologique et commerciale des requins (classe des *Chondrichthyes*). Les 500 espèces de requins réparties à travers l'océan mondial n'ont pas intéressé les pêcheries industrielles, jusqu'à l'effondrement des stocks des poissons ciblés jusqu'alors. Rejetés en mer morts ou vifs, ou vifs et amputés de l'aileron dorsal, les requins n'étaient conservés que pour faire de l'huile à lampe ou de la farine de poisson au milieu du siècle ou de nos jours alimenter le marché asiatique des soupes aux ailerons de requins (jusqu'à 600 f./kg d'ailerons). Désormais, la viande est mangée, l'huile de foie est bue ou ajoutée aux cosmétiques, les mâchoires sont accrochées aux murs (jusqu'à 24.000 f. la mâchoire de requin blanc, menacé d'extinction), les peaux sont utilisées en maroquinerie et les cartilages consommés pour de prétendus traitements du cancer et programmes de remise en forme. Grand cartilagineux à croissance lente et à maturité tardive, le requin a un taux de reproduction faible. Au sommet de la chaîne alimentaire, il joue un rôle primordial et mal connu de régulateur et "d'écumeur" des mers. Ce cycle long encaisse mal la rapidité de l'exploitation industrielle: les prises de requins déclarées à la FAO (Food and Agriculture Organisation) sont passées de 201.000 tonnes en 1947 à 730.000 tonnes en 1994 auxquelles s'ajoutent les prises accidentelles (estimées à 8,3 millions de spécimens pour 1994); certaines populations comme les requins brunâtres ont subit une chute de 80% en 20 ans. Les études sur l'impact des pêcheries industrielles sur les populations de requins sont compliquées par l'inadaptation des questionnaires de la FAO, qui ne font pas encore de distinction entre toutes les espèces, ou par l'absence de déclaration des pêcheries. Le travail du groupe d'experts a permis de mettre en évidence toutes ces lacunes mais aucune inscription aux annexes de la Cites n'a pour autant été proposée ou envisagée. Seul le Japon a critiqué ce travail. "La FAO s'en occupe déjà". Effectivement,"Depuis 1996 [après que la Cites ait été chargée de ce travail] et grâce au financement du Japon" confirme la FAO.

"Le problème des poissons-scies est un problème de gestion des pêches et n'est pas de la compétence de la Cites", "Ces informations sont anecdotiques" ont déclaré la Norvège et le Japon pour répondre à la proposition de classement en annexe I des poissons-scies (*Pristiformes spp.*). La Suisse et le Liechtenstein toujours collés, l'Australie qui assimile les scies vendues aux touristes à des effets personnels, l'Europe et le Canada étaient alliés pour faire échouer cette proposition. Les États-Unis, pays proposant, et les Philippines, pays de l'aire de répartition, n'ont pas réussi à contrer la coalition. La proposition a été rejetée par vote à main levée, les Etats-Unis s'étant opposés au vote secret. Le déclin des populations de poissons-scies est estimé à 50-80% en 40 ans. Poissons littoraux, d'estuaire, de lac, leurs habitats sont détruits et pollués par la pêche au cyanure ou à l'explosif, les rejets industriels et les barrages. Les poissons-scies sont pris accidentellement dans les filets ou volontairement pour leur chair et surtout leur scie dont ils se servent pour dénicher leurs proies dans le sable ou les assommer. Le marché international des scies alimente la pharmacopée asiatique ou l'industrie du souvenir. Aucune des trois espèces qui vivaient en Méditerranée n'a été observée depuis des décennies; au Lac Tonle Sap au Cambodge le dernier spécimen a été capturé il y a 40 ans. Les témoignages de pêcheurs et de marchands de scies du Sud-Est asiatique confirment le déclin.

Cuba a proposé le déclassement des tortues imbriquées *(Eretmochelys imbricata)* de l'annexe I où elle a été inscrite en 1976 à l'annexe II. Cuba lors de son adhésion à la Cites en 1990 a émis des réserves sur cette inscription. La proposition qui a été refusée par 59 voix contre 39 au vote secret visait à légaliser l'exportation d'écailles vers le même client exclusif que l'ivoire: le Japon. La rigueur scientifique de Cuba a été remise en cause pendant les débats: population dite "locale" qui en fait migre dans plus de 5 États des Caraïbes, maturité sexuelle à 8 ans alors qu'elle est de 25 ans dans le reste du monde, et ponte de 300.000 à 400.000 oeufs chaque année au lieu d'environ 54.000. Seules quelques 100.000 tortues imbriquées réparties à travers 150 million de km2 sont dénombrées. Le Secrétariat recommandait d'accepter cette proposition "dont le justificatif présente des informations très détaillées". C'était évidemment l'avis du Japon: "Nous trouvons cette proposition excellente et très bien documentée. D'autre part, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune proposition n'est parfaite", mais aussi du Zimbabwe qui "félicite Cuba pour ces informations très pertinentes", et de la Norvège qui "en arrive à la conclusion que le commerce ne devrait pas être interdit". Les autres pays de l'aire de répartition ont protesté: "Le Mexique accueille le plus grand nombre de nids des Caraïbes. Il s'agit des mêmes tortues qu'à Cuba et la population n'est pas du tout rétablie. Le commerce illégal affaiblit les mesures de conservation"; "La Jamaïque se trouve à 150 km de Cuba, et nous confirmons que la population est fragile". L'Union Européenne a décidé de s'abstenir, à la surprise et au regret de la délégation française qui comptait un membre du Ministère du commerce et de l'artisanat. Les observateurs de la "Japan Bekko Association" (association d'utilisateurs d'écailles) étaient déçus mais pas abattus: le Japon dispose actuellement d'un stock de 188 tonnes d'écailles, de quoi travailler 18 ans à leur rythme habituel. •

CAVIAR, CRIME ET POLLUTION

L'esturgeon est exploité pour alimenter en caviar les joutes culinaires des consommateurs aisés ou les repas de Noël des clients des grandes surfaces françaises. Une femelle produit au maximum 2 kg de caviar, c'est à dire d'oeufs non fécondés qui sont vendus de 1.100 à 25.000 f/kg. La destruction de l'habitat et des zones de frai des esturgeons par les installations hydroélectriques, la mutation de leurs oeufs sous l'effet des hydrocarbures, des métaux lourds, de la radioactivité, et surtout la surpêche mettent en jeu la pérennité de l'espèce. Les prises d'esturgeons de la mer Caspienne qui fournissent la quasi-totalité du marché mondial du caviar ont chuté de 24.000 tonnes en 1984 à 5.400 tonnes en 1994 d'après la Food and Agriculture Organisation (FAO), généralement peu alarmiste. Mais "80% du commerce est illégal", a expliqué l'Allemagne. En 1996, la mafia du caviar a assassiné 67 personnes en dynamitant le bâtiment où étaient logés, avec leurs familles, les douaniers russes responsables de la lutte contre le trafic. L'inscription en Annexe I serait nécessaire pour sauver l'esturgeon mais la proposition de l'Allemagne, premier importateur mondial, et des États-Unis ne visait cette année que l'annexe II. Elle a été acceptée avec un large consensus, contrairement à toutes les autres propositions concernant les ressources marines. La mesure a été édulcorée par une entrée en vigueur au 1er avril 1998 et non pas 90 jours après la décision des Parties, un feu vert temporaire accordé aux braconniers. Chaque voyageur aura toujours le droit de passer les frontières avec 1kg de chair et 250 g de caviar, au titre des effets personnels. La gastronomie mondiale a déjà mené à l'extinction l'esturgeon commun d'Europe au début du siècle. En 1947, on en pêchait 4.000 dans la Gironde, plus aucun dès 1980. Les oeufs sont mangés, les testicules mis en boîte de conserve et dans un même temps, des banques à sperme d'esturgeon sont ouvertes.

Les esturgeons sont des fossiles vivants répartis sur les continents américain, asiatique et européen en 27 espèces. Ils vivent dans les fleuves ou sont anadromes: ils pondent en eaux douces, grandissent en mer et remontent les fleuves pour pondre. Certaines espèces parcourent 1.800 km pour atteindre leurs frayères. Leur longévité peut être de 60 ans et la maturité sexuelle n'est parfois atteinte qu'à 25 ans. Ces caractéristiques rendent les esturgeons particulièrement vulnérables à la surexploitation et aux polluants qu'ils accumulent tout au long de leur vie.

La première législation contre la surexploitation a été mise en vigueur par la Cité de Hambourg en 1594. Vers 1850, les États-Unis et le Canada étaient les principaux fournisseurs de caviar de l'Europe. En 1910, la plupart des espèces américaines étaient au bord de l'extinction et la production a cessé. L'effondrement de la demande pendant la dernière guerre a permis au stock de se reconstituer en partie mais, les populations en sont toujours à un niveau critique et la pêche reste interdite. En 1994, M. Hansen Arnod de la réputée "Hansen Caviar Compagny" (New Jersey) a été condamné à 18 mois d'emprisonnement et à une période de probation de 3 ans, après avoir embauché pendant 5 ans deux braconniers pour pêcher l'esturgeon blanc (environ 2.000 spécimens capturés) dans les États de Washington et de l'Oregon. 1.352 kg de caviar avaient été ainsi vendus sous le nom de caviar beluga.

Acipenser gueldenstaedtii, *Acipenser stellatus* et *Huso huso* fournissent 90% du marché mondial actuel et vivent dans la mer Caspienne, mer fermée de 400.000 km2, alimentée en eau douce par la Volga. La population de ce fleuve a chuté de 500.000 spécimens à 116.000 après la construction du barrage de Volgograd et l'intensification du braconnage. Depuis l'effondrement de l'URSS en 1991, la mer Caspienne est soumise aux autorités de la Russie, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Turkménistan et de l'Iran (qui y avait déjà un droit de pêche depuis 1953). Seul l'Iran a critiqué la proposition: "Nous n'avons pas été consultés et ce n'est pas une inscription en annexe II de la Cites qui arrêtera la braconnage ou les pollutions".

Depuis quelques années, les compagnies aériennes internationales et les supermarchés français (Monoprix, Intermarché, Leclerc, Auchan, Rallye et Prisunic cités dans les documents de travail Cites) proposent des "offres spéciales" de caviar de mauvaise qualité en "produit d'appel". La pêche s'intensifie pour répondre à ces commandes massives. Le commerce s'intéresse aussi à la vessie natatoire (colle), aux testicules (contre les brûlures), aux animaux vivants pour aquariums publics et la poudre de cartilage a fait récemment son entrée dans les cours de matière première de Hongkong. La chair était surtout consommée localement, mais les soupes d'esturgeon se trouvent maintenant sur le marché francais. La Suisse aurait souhaité que "les déchets d'esturgeon ne soient pas considérés comme des produits reconnaissables". C'est souvent avec les déchets que l'on fait la soupe de poisson et cette annotation n'a pas été incluse.

Si le caviar est de mauvaise qualité, c'est à cause de la pollution des eaux. Il est estimé que 220 grandes villes et plus de 250 industries ont déversé 8 milliards de m3 de déchets toxiques dans la mer Caspienne, chaque année pendant 20 ans, auxquels se mêlent les engrais des bassins amont, les pollutions radioactives drainées ou produites à proximité par le réacteur nucléaire de Gur'evskaia au Kazakhstan. Certains spécimens meurent en traversant les zones sinistrées, d'autres stoppent net leurs migrations lorsqu'ils rencontrent un champ électromagnétique créé par les lignes haute tension. La pollution provoque sur les esturgeons des modifications hormonales, vasculaires, des perturbations de la genèse des organes et des tissus (muscles et coeur), des tumeurs des cellules sexuelles. La membrane des oeufs se fragilise, le potentiel de survie des embryons s'amenuise, la qualité gustative se dégrade, le caviar devient moins cher, la demande augmente, la pêche s'intensifie. Mourir à 20 ans est un exploit pour un esturgeon.

Environ 30% des esturgeons de la Caspienne sont aujourd'hui des esturgeons d'élevage réintroduits volontairement, qui appauvrissent le patrimoine génétique des espèces naturelles en se mêlant aux populations sauvages. Les essais de repeuplement par des espèces exogènes ont provoqué une mortalité massive à cause de l'introduction de parasites incontrôlés. La survie de l'espèce ne passe pas par les laboratoires mais par nos assiettes. •

Dîtes leur que vous pouvez vous en passer:
Monoprix: 1 rue Paul Cézanne - 75008 Paris
Intermarché: 24 rue Auguste Chabrière 75737 Paris Cedex 15
Leclerc: 52 rue Camille Desmoulins - 92451 Issy-les-Moulineaux Cedex
Auchan: 49 le Parvis, City center, Cedex 37, 92073 Paris, la Défense.
Rallye - Casino: 24 rue de la Montat BP 306 - 42008 Saint-Etienne Cedex 2.
Prisunic: 102 rue de Provence 75009 Paris.

LES BALEINES DANS LE SILLAGE DES ÉLÉPHANTS

Le déclassement de l'annexe I à l'annexe II de la Cites du rorqual de Minke en Antarctique proposé par le Japon a presque recueilli la majorité simple, insuffisante pour être décisive, mais inquiétante pour l'avenir du sanctuaire en Antarctique voté en 1994 par la Commission Baleinière Internationale (CBI). La Norvège a réussi cette performance pour sa proposition de déclassement de la même espèce, dans l'Atlantique Nord. Le quotidien norvégien Aftenposten titrait: "La Norvège soutient les pays qui veulent rayer l'éléphant de la liste des espèces en danger et ces pays supportent la proposition de la Norvège d'en faire de même avec les baleines". Un renvoi d'ascenseur qui risque d'être mortel pour les baleines du 20 au 24 octobre à Monaco pendant la 49 ème réunion de la Commission Baleinière Internationale, où le Zimbabwe sera observateur pour la 4 ème année, rejoint par la Namibie.

Les baleines sont de plus en plus chipotées en tant que concurrentes de la pêche industrielle. "L'augmentation présumée des rorquals dans l'océan austral menace la diversité biologique de la région" d'après le représentant d'Antigua et Barbuda. Les documents officiels expriment la même inquiétude: "Si l'on accepte l'hypothèse selon laquelle les baleines à fanons consomment environ 4% de leur poids chaque jour, en régime de maintien, cette population consomme environ 4,94 millions de tonnes de proies chaque année." Malgré la diversité des arguments déployés contre les baleines, et malgré les avis favorables du Secrétariat de la Cites "bien que la proposition du Japon [de déclassement des baleines grises] ne fournisse pas d'explications complètes ni de justifications", aucune des 5 propositions de déclassement n'a finalement réussi à atteindre les 2/3 des voix.

La délégation japonaise a présenté 4 propositions de déclassement de populations de baleines de l'annexe I à l'annexe II: la baleine grise du Pacifique Est (*Eschrichtius robustus*), le rorqual de Minke du Pacifique Nord, le rorqual de Minke de l'hémisphère Sud (*Balaenoptera acutorostrata*), le rorqual de Bryde du Pacifique Nord-Ouest (*Balaenoptera edeni*). Le Japon qui a importé officiellement 123.000 tonnes de viande de baleines entre 1980 et 1991, a chassé encore cette année 400 baleines dans le sanctuaire Antarctique, pour sa 10 ème saison de "chasse scientifique". Après l'échec des 3 premiers votes, le Japon a décidé de ne pas soumettre au vote sa proposition de déclassement de la baleine de Bryde. La délégation a également présenté une résolution qui aurait permis à la Cites de ne pas reconnaître l'autorité du Comité Scientifique de la CBI et les décisions des Parties prises en conséquence. Cette proposition a été vivement soutenue par la Norvège, la Russie, le Burundi, la Namibie, Saint-Vincent et Grenadines, la Dominique et l'observateur de l'Islande, mais a échoué au vote secret par 51 voix contre, 27 pour.

Les délégués norvégiens étaient satisfaits du vote sur "leurs" rorquals de Minke de l'Atlantique Nord, un échec qui pourrait préfigurer une victoire. 57 voix pour, 51 contre. Le seuil des 2/3 des voix n'est pas atteint mais la Norvège qui avait obtenu un vote à bulletin secret "pour éviter le harcèlement de certaines délégations de la part des organisations écologistes" marque des points au sein de la communauté internationale. Ça rapporte de violer les conventions internationales placées sous l'autorité de l'ONU. Poursuivant son ascension, la Norvège s'est unilatéralement autorisée cet été à chasser 580 rorquals. Le président de l'association norvégienne de chasseurs de baleines (STWA) ne cache pas que 500 tonnes de viande et de graisse de baleine sont en attente d'exportation de la Norvège vers le Japon. L'observateur de l'Islande a "appuyé fort" la proposition de la Norvège, avec Cuba, Antigua et Barbuda, la Dominique, Sainte-Lucie, l'Islande et le Zimbabwe:"les études montrent que les stocks de baleines sont en bonne santé et nous devons nous baser sur la science; nous sommes pour l'utilisation durable de toutes les ressources" .

La prochaine réunion de la CBI sera influencée par cette nouvelle donne. Le Mexique devrait rendre sa décision finale concernant l'ouverture de la mine de sel de San Ignacio, qui serait exploitée par Mitsubishi dans une lagune qui est un refuge et un lieu de naissance des baleines grises depuis des temps ancestraux (voir Flèche n°28 "Les baleines chlorées"). C'est dans la même population de 22.000 spécimens que les indiens Makah, dans l'État de Washington, voudraient au titre de la chasse aborigène prélever quelques individus et renouer, munis d'engins de chasse contemporains, avec une pratique interrompue depuis plus de 70 ans. Une proposition retirée quelques heures avant le vote par les États-Unis. La Russie reconduira certainement sa demande de quota de 5 baleines franches, également retirée au dernier moment l'année dernière. S'appuyant sur le vieux proverbe: "une baleine sur la plage c'est la richesse pour 7 villages", le Japon va présenter à nouveau une demande de quota de 50 petits rorquals au profit de quelques communautés de pêcheurs présentés comme en voie de disparition. Ce nouveau type de chasse côtière locale pourrait faire des ravages s'il était entériné. La chasse pirate devrait être aussi abordée, bien que les noms des bateaux identifiés ne soient plus publiés pour éviter les attaques des organisations écologistes "terroristes". En juin, plusieurs cachalots morts auraient été repérés au large des Açores, attachés à une bouée par des chasseurs pirates pour être récupérés par un navire de conditionnement. En 1995, les douanes japonaises ont confisqué 6 tonnes de cachalot à bord d'un navire de pêche japonais.

En 1994 et 95, l'attention de la CBI a été attirée par Robin des Bois sur la nécessité de développer rapidement des recherches en Arctique et d'y interdire toute chasse baleinière commerciale en y créant un sanctuaire (voir Flèche 27 et 28). Suite à la résolution votée en 1996 pour étudier les effets sur les baleines des changements environnementaux (polluants, contaminants, changements climatiques, impacts des pêcheries), notamment dans l'Océan Glacial Arctique, le Comité Scientifique devrait rendre ses premiers travaux. Ça urge. •

LA ROUTE DU NORD

Les baleines arctiques ou migratrices, toutes les baleines de l'hémisphère Nord, auront à affronter les perturbations et les pollutions des exploitations gazières et pétrolières offshore ainsi que les nuisances du trafic maritime. Pour aller de Hambourg à Yokohama, un cargo parcourt 11.000 milles par le canal de Suez et 7.000 milles par la Route du Nord, la route mythique du trafic entre l'Europe et l'Asie, mais aussi le seul théâtre logistique capable d'exporter à flux tendu les richesses de l'Arctique. Les mammifères marins vont devoir développer des stratégies d'adaptation. En plus des pollutions chroniques et accidentelles, ils auront à faire face à une nuisance redoutable: le bruit. Les bélougas commencent à émettre des signaux d'alarme à l'approche d'un brise-glace distant d'une centaine de km. Quand le bateau est à 40 km, les bélougas s'enfuient et ne reviennent pas sur zone avant 48 heures. Le réflexe de fuite pose des problèmes territoriaux importants dans la mer des Tchouktches où les possibilités de repli sont inexistantes. Les conséquences globales de ces exodes induits par les nuisances acoustiques ne sont pas connues. Même si la réactivité des baleines grises au trafic maritime est moins exacerbée - elles s'inquiètent de la présence d'un navire à 1 km - , elles abandonnent des baies ou des lagons préférentiels quand les mouvements de navire ou d'autres perturbations sont réguliers; les grandes baleines migratrices, accoutumées par la force des choses au trafic maritime sont parfois éperonnées par les cargos et par les NGV (Navires à Grande Vitesse) et entrent dans les ports, mortes, et accrochées aux bulbes de l'étrave. La terreur des morses, ce sont les hélicoptères Bell 206 et autres qui ravitaillent les bases permanentes, les exploitations et les prospections offshore. A plus d'un km de distance, le bruit du moteur déclenche la panique dans les groupes. Tout le monde quitte la banquise, se précipite dans la mer. Un rush qui sépare les mères de leur progéniture, qui empêche une localisation acoustique des égarés, provoque des avortements et de nombreux blessés par piétinement. Les bateaux à une distance inférieure à 300 m provoquent aussi des réflexes de fuite éperdue qui peuvent conduire à l'abandon des jeunes. Plus les populations de morses font l'objet d'une chasse intensive, plus leurs réactions de fuite sont vives. Les effets du trafic maritime sur les ours polaires sont doubles. Même si une certaine familiarité et dépendance alimentaire ont été observées chez des ours polaires se nourrissant en partie dans les décharges arctiques, il est admis que les perturbations acoustiques trop importantes peuvent provoquer l'abandon prématuré des tanières de reproduction. La réduction et la dispersion des populations de phoques gênés par les nuisances acoustiques ou les pollutions par hydrocarbures du trafic maritime constitueraient d'autres menaces pour les ours polaires, consommateurs de pinnipèdes.

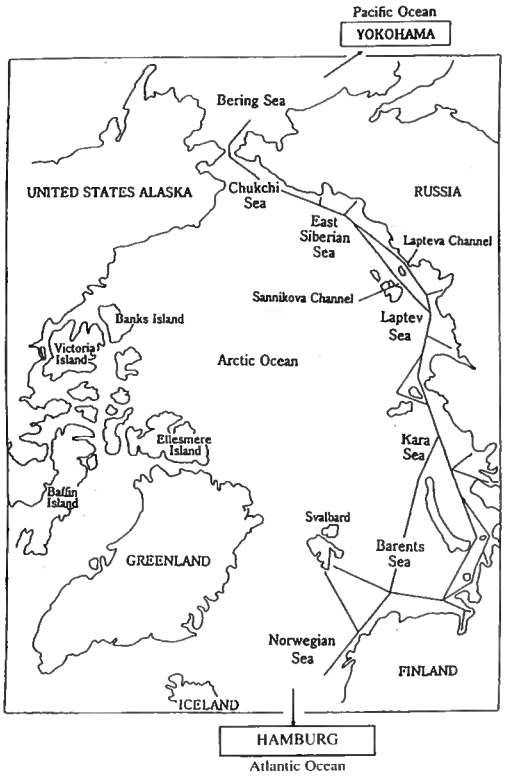

L'International Northern Sea Route Programme basé en Norvège regroupe des chercheurs et des intérêts norvégiens, russes et japonais. Dans ce cadre, la "Japan Atomic Energy Research Institute (JAERI) envisage pour 2015 la construction de porte-conteneurs nucléaires transocéaniques de 8.000 boîtes et une version brise-glace arctique de 1.400 boîtes. La version 8.000 boîtes filerait à 34 noeuds. La version arctique de 1.400 conteneurs serait de 216 m de long, d'un poids en lourd de 50.000 tonnes, capable de disloquer un pack de glace épais de 2,5m et de transporter 20.000 tonnes d'eau de ballast (voir Flèche n°28). En comparant les coûts de gestion d'un bateau à propulsion nucléaire et à propulsion diesel, les armateurs japonais en arrivent à la conclusion que la version nucléaire, malgré les coûts de stockage des déchets nucléaires, du renouvellement des combustibles et des assurances spécifiques, serait rentable, à la condition que la Communauté Européenne et l'Organisation Maritime Internationale imposent à tous les bateaux dans les premières années du 21 ème siècle des réductions d'émissions atmosphériques et le payement d'une écotaxe sur le gaz carbonique (10 US dollar par tonne). Un exemple de plus montrant que l'industrie nucléaire a tout intérêt à ce que la Convention sur le Changement Climatique et ses protocoles de mise en oeuvre deviennent un enjeu international majeur. •

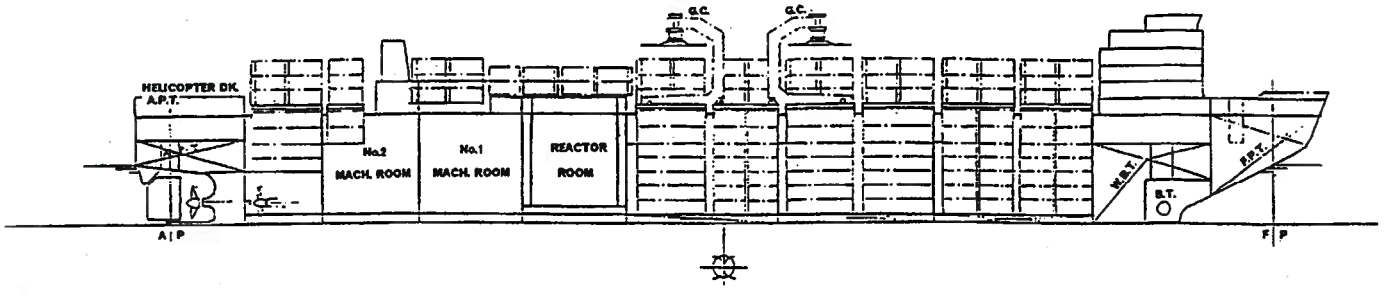

LE GÉNÉPI À L'AMIANTE

Au début du siècle, l'amiante bat son plein et l'avenir est encore plus prometteur pour l'amiante allié au ciment. La découverte d'un gisement dans les Hautes-Alpes mobilise soudain industriels et aventuriers. Un siècle plus tard, la plaie est ouverte dans le Queyras, dans le coeur du parc naturel. Des fleurs étouffent sous la poudre et les marmottes terrassent. Rien ne saurait perturber le calme des lieux, surtout pas l'information sur les risques de l'amiante ou les études épidémiologiques sur les populations des villages de la vallée. D'ailleurs, les pouvoirs publics ne sont au courant de rien, pas plus dans les Hautes-Alpes que dans le Luberon.

LES BRICOLEURS

Dès 1912 la commune de Château-Ville-Vieille accorde un bail de 9 ans à un polytechnicien venu de Paris pour exploiter "les carrières de serpentine, talc, amiante et autres produits accessoires, sises dans la montagne de Péas à proximité du col". Le maire précise: "à diverses reprises j'avais déjà été saisi de demandes de location, mais aucune n'a eu de suite". L'ouverture d'une carrière dans une zone d'altitude enneigée six mois par an, à 10 km du premier village et sans route d'accès n'est en effet pas une mince affaire. Malgré la richesse potentielle du filon, rien n'est entamé. En 1925 un ingénieur de Briançon, aidé d'un géologue, se livre à quelques travaux de prospection, puis abandonne également. L'amiante du Queyras attend son Tartarin des mines. Il se présente en 1928 sous la forme de Georges Prestat, exalté de l'amiante ou vaste baratineur, qui éblouit les rudes conseils municipaux montagnards par son grade de Chef de bataillon de réserve du Génie et ses relations au Ministère de la Guerre. Les communes d'Aiguilles, de Cervières, de Ristolas et de Château-Ville-Vieille accordent des permis d'exploitation de 30 à 60 ans au vibrant promoteur de "l'utilisation du Minerai d'Amiante extrait du sol National ", tel qu'il décrit lui-même son grand-oeuvre. La commune de Cervières autorise même l'installation "...de tous bâtiments, entrepôts ou déblais... nécessaires à l'exploitation des minerais..." La construction de la ligne Maginot, les besoins en amiante de l'armée -en particulier pour les filtres de masques à gaz...- et son classement comme matériau stratégique semblent offrir au nouveau gisement des débouchés alléchants. Au vallon de Péas, Georges Prestat entame les travaux préliminaires -tranchées, excavations, baraquements- en 1929 pendant 4 mois avec six ouvriers. En 1930 une trentaine d'ouvriers munis de pelles, de pioches et de dynamite percent trois galeries, extraient 300 m3 de serpentine et trient sur place, à la main, 3t d'amiante brut. Beaucoup sont des immigrés italiens. Un chemin d'accès est aménagé pour que les caravanes de mulets menées par les habitants du plus proche village, Meyriès, descendent les sacs de minerai jusque dans la vallée. Il est envoyé en Allemagne pour des essais, peu concluants. L'amiante du Queyras est une trémolite, dont les fibres courtes sont les moins recherchées. A cours de moyens, le prospecteur interrompt l'extraction pendant cinq ans et cherche des capitaux. Il affirme être en butte au boycott des fabricants "soumis à l'autorité du trust Anglo-Canadien de l'Amiante, régi par l'ASBESTOS Corp. Ltd. Québec", surestime le volume et la valeur du gisement, intrigue au Ministère de la Guerre pour obtenir des commandes. Il convainc un industriel parisien d'investir dans son eldorado des Hautes-Alpes. En 1935 l'affaire gagne en importance avec la création de la société "l'Amiante de France", et l'achat de machines et de locaux constituant une chaîne de traitement rudimentaire. Equipés de marteaux-piqueurs 25 ouvriers extraient cette année-là d'août à octobre 35t d'amiante brut, le trient manuellement, le chargent dans des camions qui le descendent à Château-Queyras, à "l'atelier de traitement". Il s'agit d'un hangar dans lequel une quinzaine de personnes broient l'amiante brut et l'expédient à "l'usine", comme la nomme M. Prestat. Étrangement située à 150 km de là, à Saint-Martin-de-Castillon dans le Luberon, elle se situe au bord d'une rivière, le Calavon, dans un vieux moulin hydraulique réaffecté à la fabrication de la poudre d'amiante. Car Georges Prestat cherche désespérément des débouchés pour ses fibres de mauvaise qualité, et il expérimente. Il commercialise ainsi un savon à l'amiante, "Le SAPO", fabrique de la lessive amiantée, de la poudre pour peinture ignifuge, des tissus et cartons isolants et des produits calorifuges pour fours de boulangerie. En 1936 le ministère de l'Armement verse 10.000 F pour des essais de papier d'amiante destiné aux masques à gaz. Mais l'associé se retire, et "l'Amiante de France" fait faillite. La faible qualité du gisement, la profusion de l'amiante importé et le début d'exploitation de la mine de Canari en Corse plaident en faveur de l'abandon. Pourtant la seconde guerre mondiale va réveiller la mine.

LES SACCAGEURS

Avec la Collaboration, les Alliés cessent leurs livraisons d'amiante à la France. La mine du Queyras retrouve un intérêt majeur. Georges Prestat reprend l'extraction en 1941 et 42 avec des ouvriers réfugiés espagnols, et produit 100 t d'amiante brut. Mais il est le sujet de polémiques locales et de l'avidité d'autres industriels. En 1943 le Préfet des Hautes-Alpes fait saisir la mine et les installations. L'exploitation est confiée à des intérêts mieux placés auprès du régime de Vichy: la "Société Française d'Études et d'Entreprises", dont l'actionnariat comprend L'Air Liquide, St-Gobain, la Banque d'Indochine et la Banque Mirabeau. Des travailleurs réquisitionnés par le Service du Travail Obligatoire sont envoyés à la carrière. Ils extraient 75 t d'amiante jusqu'à la Libération, puis la mine est abandonnée. Georges Prestat meurt à la fin de la guerre, sa femme récupère l'affaire et la revend en 47 à un certain Guy Montmartin, français domicilié à New-York, allié à une société canadienne. Ils créent "Les Amiantes de France" et investissent d'importants dommages de guerre prélevés sur une autre société dans la construction d'un téléphérique de 5,4 km et d'une station de traitement du minerai au "Clôt du Riou", au bord du torrent de Péas. Inaugurée fin 51 en grande pompe, la ligne de production employant une cinquantaine d'ouvriers va connaître une existence chaotique. Le rendement du filon a été surévalué, le travail d'extraction en hiver est compliqué par la neige, les bennes du téléphérique renversent régulièrement l'amiante dans le vallon, enfin un incendie détruit la station de traitement en 52. La société est mise en liquidation en 1953. Pourtant un ingénieur va s'acharner à creuser la montagne avec 5 ouvriers jusqu'en 1955, arrachant quelques tonnes supplémentaires. "Les Amiantes de France" auront produit environ 430 t de fibres et 250 t de poudre, pour 45.000 t de roche abattues en carrière, et 30.000 t traitées. En juin 1957 le torrent de Péas déborde, emportant l'atelier de traitement et mettant un point final à la saga de l'extraction de l'amiante du Queyras. Pour la totalité

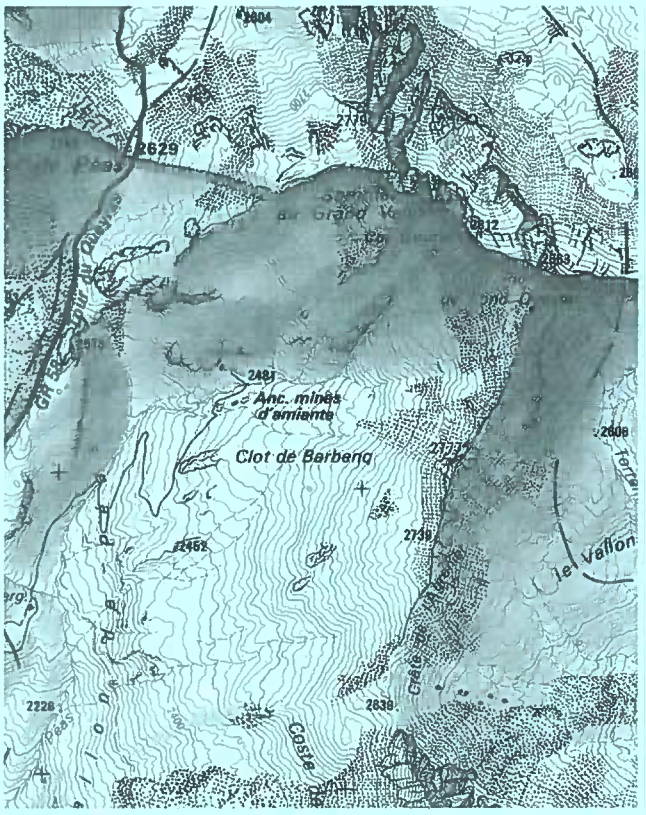

de la période 1929-1955, on peut estimer la production totale à 900 t d'amiante brut, tiré de 90.000 t de serpentine. La mine de Meyriès laisse un paysage dégradé, des affleurements de fibres libérables, des friches industrielles dispersées et des pathologies non recensées parmi les ouvriers et les populations exposées.

LES POINTS SENSIBLES

La mine d'amiante du col de Péas se trouve à 2500 mètres d'altitude dans un environnement de moyenne montagne, dans le Parc Naturel Régional du Queyras. Son emprise est de 6 ha. D'un point de vue juridique, cette exploitation avait le statut de carrière et non de mine -bien qu'il y ait eu des essais d'extraction en galerie-, l'amiante n'étant pas un "matériau concessible". Traditionnellement, les espaces de pâturages et les forêts de montagne sont des biens communaux dont la jouissance est partagée par les habitants, en conséquence la carrière appartient encore aujourd'hui à la commune de Château-Ville-Vieille. Mais la Mairie considère que le problème de la mine est du ressort du Parc Naturel.

Dès le printemps, avec la fonte des neiges, l'ancienne route de la mine permet en trois heures de marche d'accéder au site. L'office du tourisme de Château-Ville-Vieille indique volontiers le gisement, mais ne prévoit aucune recommandation de principe. Nous avons décompté en une matinée le passage d'une quinzaine de personnes, dont une famille bien décidée à rapporter des souvenirs amiantés dans ses poches.

L'importance de cette fréquentation estivale nous a été confirmée par les habitants du village de Meyriès, où commence la route d'accès à la carrière. Le pointage de la mine d'amiante sur les cartes IGN, reprises par les cartes de randonnées, suffit à motiver une visite pour des géologues amateurs en quête d'échantillons. C'est également une zone réputée des herboristes de Briançon, et localement un lieu de cueillette traditionnel de fleurs d'arnica, de thé sauvage, et surtout de génépi, ingrédient de base d'une liqueur alpine.

A partir de la Bergerie de Péas, à mi-parcours de la route d'accès, on ne perd jamais de vue à l'extrémité du vallon, au pied des crêtes montagneuses, la masse grisâtre des fronts de taille de la carrière. Des petites maçonneries sont encore visibles tout au long du val de Péas. Ces fondations supportaient les pylônes en bois du téléphérique qui rejoignait, 1000 mètres plus bas, le lieu-dit "le Clôt du Riou" où furent installées après-guerre "la Gare" et l'unité de traitement de l'amiante. Il ne reste presque rien de cette installation détruite par l'inondation catastrophique de 1957. Le dernier relief, un énorme silo de béton, a été dynamité il y a quelques années lors des travaux d'endiguement du torrent de Péas. Il subsiste quelques vestiges des installations sur le site de la mine d'amiante: des baraques de bois effondrées, de vieux poêles, de vieilles armoires, un bric-à-brac dont la mairie à demandé il y a un an l'élimination par le Parc Naturel du Queyras "pour des raisons d'esthétique". Le front de taille principal, large de quelques centaines de mètres, laisse apparaître de très nombreux affleurements d'amiante brut sous forme de plaques blanches. Le site présente également au milieu des éboulis des déblais de serpentine, la roche encaissante, et des petits amas d'amiante dont l'aspect rappelle le papier mâché, constitués par le ruissellement de deux sources qui l'emportent en cascadant sur le front de taille avant de rejoindre le torrent de Péas, affluent du Guil, lui-même se jetant dans la Durance.

Le village de Meyriès, à 4,5 km de la mine, était jusqu'en 1944 le point de passage et de regroupement obligé des caravanes de mulets, puis du trafic de camions qui emportaient l'amiante brut. Les plus vieux habitants du village nous ont montré une aire de stockage des sacs maintenant recouverte d'un tas de bois, mais selon eux au sol toujours empoussiéré de fibres blanches. Une habitante nous a parlé de l'incorporation d'amiante dans le mortier ou les revêtements de certaines maisons. D'autres ont été ramasser du minerai lorsque des bennes du téléphérique chaviraient, et de nombreux échantillons sont oubliés dans les greniers ou même encore exposés sur les buffets.

Le village de Château-Queyras conserve deux bâtiments qui dépendaient de la mine: le chalet du directeur et un hangar mitoyen, aujourd'hui utilisé comme garage par un particulier, où se pratiquait le concassage de l'amiante brut. Les stériles ont été déversés dans le Guil, qui coule à une cinquantaine de mètre ou ont servi de remblais à l'aire de parking adjacente. Plusieurs caravanes y étaient stationnées pendant notre visite. Les charpentes en bois du hangar sont des nids à poussière.

A Saint-Martin-de-Castillon, dans le Parc Régional du Luberon, le moulin d'Alezin où les fibres, fibrettes, bourres et poussières d'amiante étaient triturées, est particulièrement sensible. Maintenant divisé en trois propriétés privées, le corps principal, les dépendances, les caves et les terrains peuvent receler de mauvaises surprises. Là encore, la rivière a sans doute servi d'exutoire aux déchets. La réhabilitation actuellement engagée d'un des bâtiments ne prend pas en compte les risques de l'amiante complétement oublié dans ces bâtiments magnifiques. Informés, les nouveaux propriétaires sont tombés des nues et ont évoqué une cave murée, remplie de matériaux et matériels hétéroclites. •

L'éternité en Corse

Exploité par Eternit entre 1927 et 1965, le gisement d'amiante de Canari, dans le Cap Corse constitue maintenant une gigantesque friche industrielle. 150.000 tonnes de déchets pulvérulents ou libérables gisent dans les bâtiments, sur la montagne ou les falaises marines. Eternit, le puissant groupe spécialisé dans les matériaux de construction, fait la sourde oreille. Le principe du pollueur-payeur ne fait pas partie de sa déontologie. Eternit, qui laisse sur le continent de nombreuses friches industrielles amiantifères et qui traite toujours avec mépris les plaintes des ouvriers de l'amiante, s'est dégagé de toute négociation avec le Ministère de l'Environnement. Le Ministère de l'Industrie serait maintenant le responsable du dossier Cap Corse Eternit. Sur le terrain, rien n'avance et seulement 300.000 f. seraient disponibles pour les premières mises en sécurité. •

AU BON RADIUM PARISIEN

1914, chasseur de fauves et de scoops, le docteur Henri de Rothschild, fondateur de l'usine de radium de l'Ile-Saint-Denis se repose en Egypte. Pour la réhabilitation du site, la famille pollueuse sera-t-elle payeuse?

A 4 km de Paris, 2 sites d'extraction du radium, héritages de la Société Anonyme des Produits Chimiques et des établissements Armet de Lisle, sont depuis leurs liquidations en 1928 en attente de décontamination.
L'Ile-Saint-Denis.Le hall principal est encore debout. Une partie de la charpente en bois a brûlé. Des chats faméliques se terrent sur les marches et se sauvent dans la cour. Dans la fosse centrale, où dans des cuves de bois de 3000 litres les minerais uranifères mitonnaient dans des jus d'acide, au début du siècle, des poussières, des tuyaux, bouts de ceci et bouts de cela crachent aujourd'hui 7 à 10.000 becquerels. A 20 m, les ouvriers de la Société Parisienne de Récupération d'Os (SPROS) garent leurs véhicules et les réparent. Dans les sous-sols, des fûts fossilisés et des amas bizarres gisent sur terre battue à côté d'une canalisation de terre cuite qui finit par se déverser dans la Seine. Le balisage estival mis en place par les services techniques de l'Ile-Saint-Denis n'empêche pas les pêcheurs de taquiner l'anguille, au débouché du tuyau sous un platane et à côté d'un immense et nouveau panneau interdisant le stationnement des bateaux. Ça crache près du tuyau. Dans une des arrières-cours de l'usine, la tomate est cultivée dans un potager, par les employés de la société de transit de déchets d'abattoirs que des camions hollandais viennent régulièrement chercher. Dans des bâtiments annexes - céramique blanche - hotte d'isolement avec becs de gaz et table de travail - surgit Mme Curie ou l'un de ses nombreux assistants de recherche commerciale, plus que fondamentale.
Depuis la fermeture des ateliers qui pendant la guerre de 1914/18 fournissaient aux armées françaises des quantités importantes de peinture luminescente permettant de faire la guerre la nuit -l'un des premier progrès de l'industrie nucléaire - , une entreprise de parfumerie (Parfums Isabey), puis des sociétés spécialisées dans la fonte ou la préparation de déchets d'abattoirs se sont succédés. 1000 tonnes de machines vont au ferraillage en 1984.
Quand en avril 1997, les services spéciaux de Robin des Bois sont allés voir les actuels propriétaires du site, les informations historiques n'ont guère inquiété les détenteurs actuels. "Ça fait presque 100 ans, vous pensez bien qu'il n'y a plus de traces". Apprenant que l'usine avait été créée et gérée par la famille de Rotschild, un gage de qualité et de civilité, presqu'une flatterie, le propriétaire a vu s'envoler ses dernières craintes. Aujourd'hui, il travaille dans un Algeco au milieu des bâtiments d'époque et il ne peut même plus aller aux toilettes, l'Opri ayant constaté que l'endroit le plus touché par le radon, c'étaient justement celui-là.
Nogent-sur-Marne. En 1850, les établissements Armet de Lisle fabriquaient de la quinine et des colorants à partir de ferrocyanures sous-produits par les usines à gaz. En 1900, l'héritier de la famille décide de se diversifier dans l'extraction du radium. L'usine entière ferme en 1928. Elle est détruite en 1964. Coup classique, les matériaux de démolition sont en partie nivelés sur place ou dispersés à proximité, notamment dans le quartier en contre bas, gagné sur les zones humides de la Marne. Pendant l'exploitation et même après, les riverains venaient avec leurs carrioles et leurs brouettes taper dans le crassier de résidus minéraux radioactifs pour fertiliser leurs jardins pavillonnaires. Depuis 1969, un groupe scolaire est en activité à cet emplacement même. Dans les locaux, les taux de radon dépassant les seuils d'acceptabilité arbitrairement définis par une directive européenne ont pu être réduits grâce à des travaux successifs d'étanchéification des sous-sols. Les cours de l'école maternelle et primaire présentent une particularité: aucune fleur, aucune motte de terre n'est acceptée. Les parterres sont blindés d'accès. Les quelques bouleaux et platanes sont encastrés dans un radier de béton et encerclés à la base des troncs par un revêtement poreux et verdâtre. La maison mitoyenne de "l'Entraide Nogentaise" où les ainés de la commune tapent la belote et organisent des actions de solidarité alimentaire est la plus touchée. Les mesures moyennes atteindraient 5000 bq/m3 alors que les derniers relevés à l'intérieur des bâtiments scolaires font état de 30 à 80 bq. Moins médiatiques que les enfants, les vieux n'ont pas eu droit à des aménagements .

Les écologistes et administrations chipotent depuis 10 ans sur les teneurs acceptables ou inacceptables de radon, oubliant l'essentiel, à savoir le massif de déchets en sous-sol et la contamination des eaux souterraines. Comme le souligne l'Andra dans son inventaire 1997 des déchets radioactifs, "les dégagements de radon révèlent la présence dans le sol en quantité inconnue de résidus des minerais traités.". Des minerais riches en uranium, en thorium, en radium, en arsenic et en plomb, sans compter les acides d'attaques et les déchets de fabrication de la quinine et des colorants. Du point de vue technique, cette typologie de site pollué complexe, chimique et radioactif, pose des problèmes de compétence: inspection des installations classées ou nucléaires - Inventaire de l'Andra ou Inventaire du Ministère de l'environnement. On attend des clarifications, la chimie radioactive a tendance a se faufiler entre les mailles du filet. Du point de vue politique, les ministères de l'Environnement et de l'Instruction primaire ne considèrent pas la fermeture de l'école Marie Curie de Nogent-sur-Marne comme une priorité. Pas vraiment en colère, les mères du gouvernement. Mais des riverains, habitants dans des immeubles de la rue Hoche sous le vent des rejets de radon captés dans les sous-sols et évacués par des conduites aériennes s'inquiètent pour leur santé. •

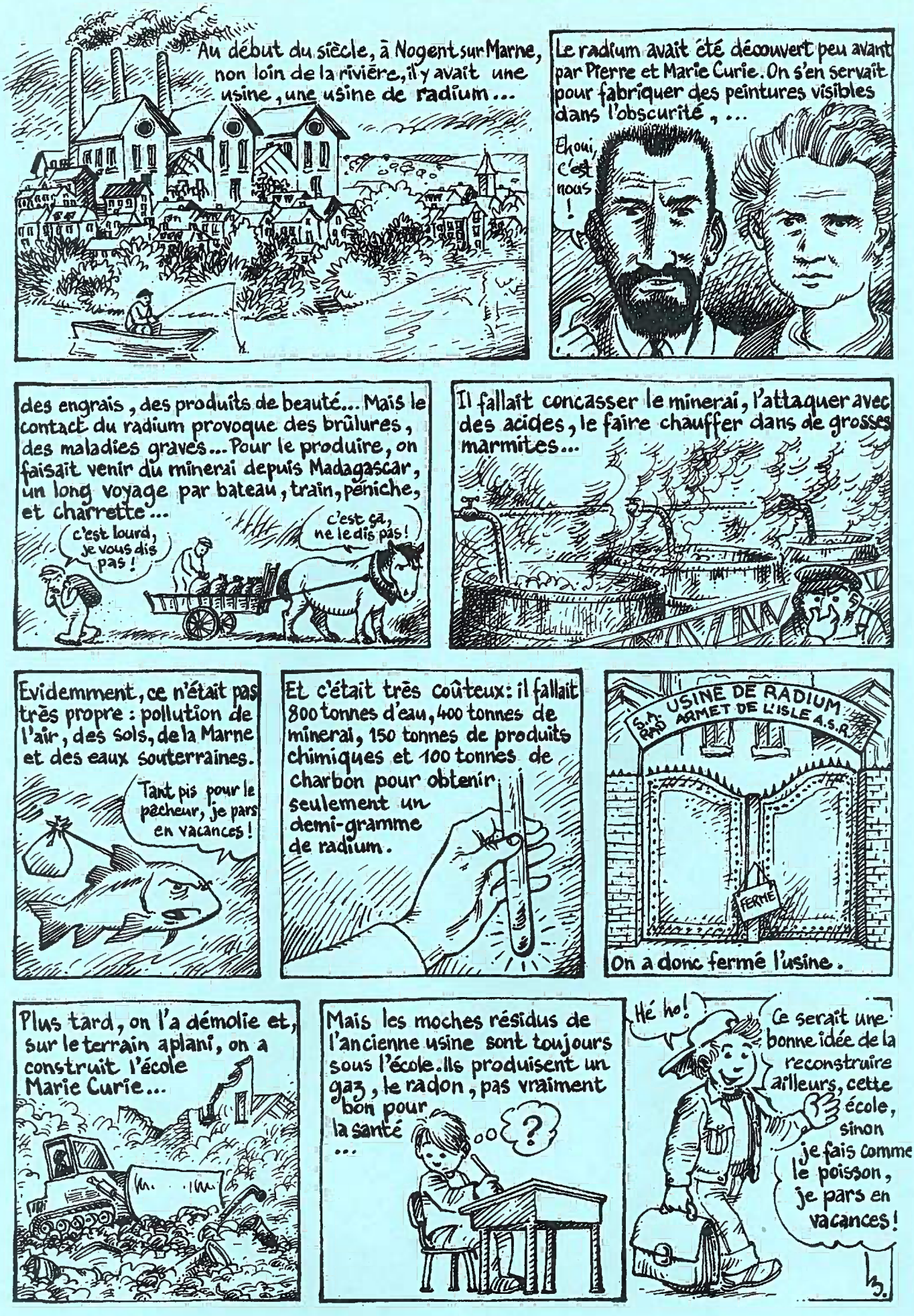

Robin des Bois informe les enfants. Cette bande dessinée a été distribuée aux élèves du groupe scolaire Marie Curie, rue Marceau à Nogent-sur-Marne, le jour de la rentrée. Une lettre ouverte a été remise aux parents